FORMATION
MUNICIPALE

LE RÉPERTOIRE COMPLET DE LA FORMATION MUNICIPALE
2023-2024

ÉLUS·ES
DIRECTEURS GÉNÉRAUX
PERSONNEL CADRE
PROFESSIONNELS
OFFICIERS

ADMQ | Association des directeurs municipaux du Québec

COMBEQ
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Fonds d'assurance des municipalités du Québec

DIRECTION DE L'ÉDITION
- Diane Aertgeets
- Me Myriam Trudel

DIRECTION ARTISTIQUE
- Véronique Bolduc, Bolduc création

RÉDACTION
- Association des directeurs municipaux du Québec
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- Fonds d'assurance des municipalités du Québec

RÉVISION ET COORDINATION
- Laurie D. Chouinard
- Marc Sparano
- Nathalie St-Pierre
- Emma Turcotte

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte et désigne les femmes autant que les hommes.

© Fédération québécoise des municipalités | 2023

LE RÉPERTOIRE COMPLET DE LA FORMATION MUNICIPALE

2023-2024

Le Répertoire complet de la formation municipale regroupe les principales formations offertes aux administrateurs, aux élus·es, aux gestionnaires et aux officiers municipaux, leur permettant d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions respectives.

Conçues, développées, régulièrement mises à jour et proposées sous différents formats pour convenir à toutes et tous, ces formations visent à aider les acteurs du milieu municipal à réaliser leurs mandats respectifs avec professionnalisme et dans le respect des rôles et responsabilités de chacun.

Découvrez l'offre de formation spécifique de chacun des partenaires :

- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);
- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds).

TABLE DES MATIÈRES

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC 8

Mot de la présidente de l'ADMQ 9

LISTE DES FORMATIONS 10

AUTOMNE 2023 10

Séance d'information : programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 – Aide financière, admissibilité et informations pratiques 10

Déneigement : diverses dispositions s'appliquent 10

ABC/DG introduction 10

Les enjeux entourant le logement des travailleurs étrangers en zone agricole 10

ABC/DG intermédiaire 11

Un thème, une idée, un sujet... 2 points de vue présentés par Lavery Avocats – Sujet : le développement durable 11

Saviez-vous qu'il existe une alternative beaucoup moins coûteuse et aussi durable que l'asphalte conventionnel? 11

ABC/DG avancé 11

Gestion contractuelle 11

Travaux en régie : connaître les droits ainsi que les situations où il faut faire appel à un tiers 12

Trucs et astuces pour gérer les demandes d'accès aux documents détenus par les municipalités 12

Survol des modifications législatives et règlementaires 12

ANNÉE 2024 13

WEBINAIRES EN REDIFFUSION 14

CAPSULES WEB

Procédure d'adoption d'un règlement municipal 16

Avis publics 16

Démystifier les clauses d'ajustement de prix du carburant, un contrat à la fois 16

Dérogation mineure 16

Engagement de crédit 16

Démystifier la procédure entourant l'accès à l'information 16

Trucs et astuces pour la préparation et l'adoption du budget municipal 16

Le bilan financier : l'importance de savoir le lire et l'interpréter 16

Le profil financier des municipalités 17

Évaluation foncière municipale 17

Clauses d'appel d'offres : trucs, astuces et pièges à éviter 17

La vente des biens appartenant à une municipalité 17

La gestion des contrats de construction : comment gérer les dépassements de coûts et les réclamations pour travaux supplémentaires? 17

Le harcèlement sous toutes ses formes : connaître pour reconnaître, agir pour prévenir 17

Le Fonds Municipal Vert – Avec vous à chaque étape de votre projet 17

FORMATION EN LIGNE

COURS DE CERTIFICATION EN LIGNE (DMA)

C1. Directeur général et greffier-trésorier : environnement légal, politique et public 18

C2. Comptabilité municipale 18

C3. Budget municipal 18

C4. Préparation et rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques 18

C5. Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles 18

C6. Fiscalité et financement des municipalités 18

COURS DE SPÉCIALISATION EN LIGNE

S7. Évaluation foncière municipale : le processus de confection du rôle d'évaluation et sa continuité 19

S8. Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux 19

S9. Pratiques de gestion municipale : de la communication à l'atteinte des résultats 19

S10. Archivage, accès aux documents municipaux et protection des renseignements personnels 19

S11. Protection et aménagement du territoire de la municipalité dans un contexte de développement durable 19

S12. Gestion de projet : de la conception à l'évaluation 19

FORMATION SUR DEMANDE (GROUPES PRIVÉS)

Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de finances municipales et démystifier les taux variés 20

Les droits sur les mutations immobilières – De la théorie à la pratique 20

Démystifier les régies intermunicipales 20

Communiquer avec les élus·es, les citoyens et les médias 20

La planification stratégique... moins compliqué qu'il n'y paraît 21

Recruter sans se tromper! 21

Le droit de gérance en milieu non syndiqué et son encadrement juridique 21

Exceller pour diriger - Diriger pour servir 21

Déchiffrez les types de personnalité pour mieux communiquer 21

Acquisition d'immeubles – Quels sont les pouvoirs des municipalités? 21

Training for municipal managers of english-speaking communities 22

Is it accessible? Processing requests for access to documents held by municipal bodies and protecting personal information 22

Collection of taxes and other municipal debts 22

Municipal labour law: where do dg's stand and how can they protect themselves 22

Municipal bodies recognized under section 29.1 of the charter of the french language – Overview of bill 96 22

Cybersecurity: tips and best practices for your municipality 22

Recorded and on-demand webinars 22

Informations générales et modalités d'inscription 23

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC 24

Mot du président de la COMBEQ 25

DIPLÔME OMBE 26

LISTE DES COURS 26

DESCRIPTION DES COURS 27

COURS DE BASE OBLIGATOIRES
Gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquement aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour 27
Lecture de plans et devis pour l'OMBE 27
Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme 27

COURS DE CONCENTRATION EN BÂTIMENT
Droits acquis et les régimes de tolérance à l'égard de situations existantes 27
Initiation au Code de construction du Québec 27
Partie 9 du Code de construction du Québec 28
Partie 10 du Code de construction du Québec 28
Règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme 28

COURS DE CONCENTRATION EN ENVIRONNEMENT
Gestion des lacs et des cours d'eau 28
Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques 28
Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) 29
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) 29

COURS À OPTION
Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r. 22 : la lecture des plans et les demandes de permis 29
Comment s'y retrouver avec la *Loi sur les architectes*? 29
Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter 30
Hébergement touristique : comment s'y perdre et s'y retrouver? 30
Initiation au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) 30
Insalubrité des bâtiments - Modules 1 et 2 30
Modifications 2023 au régime de protection des milieux hydriques 30
Mystères du lotissement et des avis de motion 30
Participation publique ou référendum? 30
Partie 3 du Code de construction du Québec 31
Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire 31
Projet de loi 16 : encore des nouveautés en urbanisme! 31
Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles : rappel des règles et modifications récentes au règlement 31
Rôle du conciliateur-arbitre (personne désignée) 31
Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles 31
Systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r. 22 32
Trouver l'erreur et l'éviter! 32
Zonage agricole 32

WEBINAIRES DISPONIBLES EN REDIFFUSION 32

Informations générales et modalités d'inscription 33

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 34

Mot du président de la FQM et du Fonds d'assurance des municipalités du Québec 35

CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

LISTE DES COURS 36

DESCRIPTION DES COURS 37
Le comportement éthique 37
Maîtrisez vos dossiers municipaux 37
Les rôles et responsabilités des élus·es 37
La gestion financière municipale 37

GRAVIR LE SOMMET, UN PAS À LA FOIS

LISTE DES COURS 38

DESCRIPTION DES COURS 39
INITIATION – Série de webinaires sur le monde des élus·es municipaux
Principaux enjeux municipaux 39
Finances municipales – Rôle de l'élu·e 39
Introduction au monde des élus·es 39
CAMP DE BASE 39
ASCENSION
Se connaître : développement du leader (TRIMA) 39
SOMMET
Ateliers politiques sur les enjeux municipaux 39
DÉFI
La planification stratégique 1 et 2 39

DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL

LISTE DES COURS 40

DESCRIPTION DES COURS 42
COURS DE CONCENTRATION
Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière d'octroi de contrats municipaux 42
Interactions entre la mairesse ou le maire, le conseil et la direction générale : qui fait quoi en matière de ressources humaines? 42
La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale 42
La planification stratégique : un guide à la décision - Volet 1 42
La planification stratégique : un guide à la décision - Volet 2 NOUVEAUTÉ 42
La prise de décision en urbanisme NOUVEAUTÉ 42
Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix 43
MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale 43
La préparation et la participation des élus·es aux assemblées du conseil municipal 43

COURS À OPTION
La gestion contractuelle en deça de 121 000 $ 44
Le comité consultatif en urbanisme : un outil de démocratie participative au service de la collectivité 44
Le coût de revient des activités municipales 44
Le *Lean management* - Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale 44

Le service à la clientèle et la gestion des situations conflictuelles 44
Les appels d'offres : retour sur les principes de base NOUVEAUTÉ 45
Le droit des élus·es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions 45
Les programmes d'aide financière comme outils de développement 45
Mariage civil et union civile 45
Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employés 45
Les droits et privilèges du statut de maire et de conseiller municipal durant les séances du conseil 45
La communication avec les médias et les citoyens 46
Rôle et pouvoirs des administrateurs des OBNL 46
Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal 46

COURS À OPTION – EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE
Le marketing territorial : mode d'emploi pour les municipalités et MRC 47
Le développement et le financement de la culture en milieu municipal 47
Les relations du travail et la gestion des conflits 47
Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels 47
La gestion de crise NOUVEAUTÉ 47

DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL

LISTE DES COURS 48

DESCRIPTION DES COURS 49

COURS DE CONCENTRATION
Se connaître : développement du leader (TRIMA) 49
Introduction au leadership collaboratif 49
Communiquer avec impact en tant qu'élue 49

COURS EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE
Co-développement 50
Coaching professionnel individuel 50
Coaching privé sur demande 50
Initiation au *coaching* 50
Certification ceinture jaune en *Lean six sigma* 50
L'art de prendre la parole en public 51
Gestion des médias sociaux – Aspects pratiques 51
Réussir avec les médias 51
Assumer son leadership en tant qu'élue : phase 2 51
Civilité et harmonie (volet élu·e municipal) - *Coaching* 51

CONFÉRENCE WEB
Gérer son stress 52

TRAINING PATH DESIGNED FOR THE ELECTED OFFICERS OF ENGLISH-SPEAKING COMMUNITIES
Ethical behaviour 53
The roles and responsibilities of elected officers 54
Controlling your municipal files 54
Municipal financial management 54
Required teamwork of the mayor and the general manager 54

PARCOURS DE FORMATION DÉDIÉ AUX ÉLUS·ES DES COMMUNAUTÉS D'EXPRESSION ANGLAISE
Le comportement éthique 53
Les rôles et responsabilités des élus·es 54
Maîtrisez vos dossiers municipaux 54
La gestion financière municipale 54
La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale 54

LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX 55
MODULE 1 - POURQUOI SE PRÉOCCUPER DE LA GESTION DE SES ACTIFS MUNICIPAUX? 55
MODULE 2 - LES ÉTAPES DU CYCLE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX 55
MODULE 3 - LES INCONTOURNABLES POUR ASSURER LE SUCCÈS DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX 55

CONFÉRENCES WEB, CAPSULES VIDÉOS ET CAFÉS WEB
CONFÉRENCES WEB ET CAPSULES VIDÉOS 56
CAFÉS WEB 57

Informations générales et modalités d'inscription 58

FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC 60

LISTE DES COURS 61

DESCRIPTION DES COURS 61
Octobre 2023
Le traitement de vos réclamations : le rôle de la municipalité et les bonnes pratiques 61
Janvier 2024
La planification d'événements : point de vue de l'assureur 61
Avril 2024
Les schémas de couverture de risques incendie : où en sommes-nous? 61

Informations générales et modalités d'inscription 62

TABLE DES MATIÈRES

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

LA RÉFÉRENCE EN FORMATION POUR LES GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'ADMQ : LA RÉFÉRENCE EN FORMATION POUR LES GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Chers/Chères collègues,

La formation en continue est essentielle pour tous les gestionnaires municipaux. C'est un moyen pour développer nos compétences, acquérir de nouvelles connaissances et exécuter nos tâches. Notre association vous offre une vaste gamme de formations concernant différents sujets tout au long de l'année. Que ce soit de la formation en ligne, en webinaire, en salle, sur demande, en classe virtuelle ou des capsules vidéo, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) s'assure de préparer des formations qui répondent à vos besoins selon l'actualité. Sujets planifiés et contenus validés par des gestionnaires municipaux d'expérience, les formations offertes sont conçues et adaptées spécifiquement pour les fonctions de directeur général, greffier, trésorier et leur adjoint, à des prix très avantageux et compétitifs sur le marché des formations municipales.

Le site Internet de l'AMDQ est continuellement à jour afin de présenter les dernières offres de formation. Nous vous invitons à découvrir la programmation actuellement confirmée dans les prochaines pages, mais je souhaite attirer votre attention sur les formations suivantes.

Directeur municipal agréé (DMA)
Une certification qui assure des connaissances importantes et nécessaires pour les directeurs généraux, les greffiers et les trésoriers ainsi que leurs pairs.

ABC/DG
L'ADMQ a développé une série de 3 formations incontournables pour les gestionnaires municipaux : ABC/DG introduction (0-3 ans d'expérience), ABC/DG intermédiaire (4 à 8 ans d'expérience) et ABC/DG avancé (9 ans et plus).

Formation gratuite sur les développements législatifs et réglementaires

L'ADMQ offrira une formation annuelle, sans coût d'inscription, à tous ses membres, concernant les modifications législatives et réglementaires. Première séance : novembre 2023.

Journées thématiques - Greffe, ressources humaines, trésorerie et gestion contractuelle
L'ADMQ développe des classes virtuelles d'une durée de 7 h et plus afin d'approfondir les tâches et les obligations du directeur général, du greffier et du trésorier. Les formations permettront alors de présenter concrètement le quotidien de ces fonctions essentielles. Une formation à ne pas manquer pour tout responsable de la gestion contractuelle est également offerte quelques fois par année en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Grâce au présent répertoire, les gestionnaires municipaux ont accès à toutes les formations et activités de perfectionnement de l'ADMQ. La réalisation de ce document illustre bien le niveau de collaboration qu'entretient l'ADMQ avec les autres organisations municipales, dont la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) afin de proposer un éventail important de formation pour les principaux acteurs du domaine municipal.

Pour un plan de relève en formation dans votre municipalité, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe expérimentée. Avec les formations de l'ADMQ, les municipalités du Québec pourront ainsi compter sur des gestionnaires compétents et formés qui deviendront une référence dans leur milieu.

Sophie Antaya
Présidente de l'ADMQ
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière
de la Municipalité de Boischatel

LISTE DES FORMATIONS[1]

Pour consulter tous nos webinaires en direct, **cliquez ici.**

AUTOMNE 2023

SÉANCE D'INFORMATION : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 – AIDE FINANCIÈRE, ADMISSIBILITÉ ET INFORMATIONS PRATIQUES

WEBINAIRE — 3 OCTOBRE 2023 À 9 H / 90 MINUTES
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 50 $

M. Jean-François Gagnon, directeur par intérim, direction des programmes d'infrastructures d'eau Québec et Mme Claudine Proulx, directrice par intérim, direction des programmes d'infrastructures d'eau Montréal

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 vise la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées. Cette conférence présentée par les directions des programmes d'infrastructures d'eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a comme objectif d'exposer le Guide du PRIMEAU 2023 afin de répondre aux questions d'ordre général.

DÉNEIGEMENT : DIVERSES DISPOSITIONS S'APPLIQUENT

SÉANCE D'INFORMATION SAAQ — 4 OCTOBRE 2023 À 9 H / 90 MINUTES
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 50 $

Vice-présidence de la Société d'assurance automobile du Québec, Francis Nadeau, Sergent de relève par intérim (SAAQ)

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

La vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules (VPCRSV) propose une présentation sur les opérations de déneigement destinée aux propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds afin de les sensibiliser et de répondre à leurs questions.

ABC/DG INTRODUCTION - COMPLET

EN SALLE — 5 ET 6 OCTOBRE 2023 À 8 H / 2 JOURS
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 850 $

Me Yves Boudreault, Tremblay Bois avocats, M. Luc Forcier, directeur général d'expérience, Mme Annie Fernandez, Fernandez relations publiques, et Me Catherine Filteau et Mme Emma Turcotte, Fédération québécoise des municipalités

Une formation incontournable pour les gestionnaires municipaux qui détiennent moins de trois ans d'expérience dans le domaine, en plus d'être sans frais pour les membres de l'ADMQ! Animée essentiellement par une avocate en droit municipal et un directeur général d'expérience, cette formation traite de nombreux sujets afin d'offrir une base solide de connaissances.

LES ENJEUX ENTOURANT LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN ZONE AGRICOLE

SÉANCE DE TRAVAIL — 11 OCTOBRE 2023 À 9 H / 75 MINUTES
EXCLUSIF AUX MEMBRES ADMQ : GRATUIT

Me Matthieu Tourangeau et Me Maryse Catellier-Boulianne, Morency, Société d'avocats

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Chaque année, ce sont des milliers de travailleurs étrangers qui arrivent au Québec pour prêter main-forte aux agriculteurs. Ces travailleurs doivent généralement, pour des questions de logistique, être logés à proximité de leur lieu de travail. Or, les pratiques divergent beaucoup en la matière et certaines sont problématiques au niveau juridique, notamment sur le plan des contraintes de zonage. L'objectif de cet atelier est de rappeler les grands principes juridiques, mettre en lumière les problématiques existantes tant pour les agriculteurs que pour les travailleurs étrangers et proposer des solutions innovantes et des bonnes pratiques.

1 Pour s'inscrire à une formation, rendez-vous sur notre site Internet au **admq.qc.ca**, que vous soyez membre ou non! Pour toute question, contactez Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements de l'ADMQ, au 418 647-4518, poste 207 ou par courriel à **formation@admq.qc.ca**.

ABC/DG INTERMÉDIAIRE

CLASSE VIRTUELLE	17, 24 ET 31 OCTOBRE 2023 À 8 H / 3 AVANT-MIDIS MEMBRE ADMQ : 375 $ / NON-MEMBRE : 500 $

Me Caroline Pelchat, Me Mireille Lemay, Me Simon Voyer, Me Marc-André Beaudoin, Tremblay Bois avocats, et Mme Carmen McDuff, conseillère en gestion municipale à l'ADMQ

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

L'exercice de la fonction de directeur général nécessite des connaissances dans plusieurs domaines. Pour plusieurs sujets, les règles juridiques abondent, et il est rare que, dans le quotidien, nous puissions les approfondir. Sans « tout connaître », l'important est de pouvoir s'y retrouver, de développer certains réflexes, de poser les bonnes questions à notre équipe (ou collaborateurs) et de savoir où et comment trouver des outils efficaces ou des réponses.

UN THÈME, UNE IDÉE, UN SUJET… 2 POINTS DE VUE PRÉSENTÉS PAR LAVERY AVOCATS – SUJET : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATELIER-DISCUSSION	25 OCTOBRE 2023 À MIDI / 60 MINUTES EXCLUSIF AUX MEMBRES ADMQ : GRATUIT

Me Daniel Bouchard, Lavery Avocats et un consultant du domaine

Détails à venir

SAVIEZ-VOUS QU'IL EXISTE UNE ALTERNATIVE BEAUCOUP MOINS COÛTEUSE ET AUSSI DURABLE QUE L'ASPHALTE CONVENTIONNEL?

RENDEZ-VOUS TECHNIQUE	1er NOVEMBRE 2023 À 9H00 / 60 MINUTES MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 50 $

Mme Sonia Maltais, directrice développement des affaires, et M. Vincent Bélanger, directeur de projets, Les Entreprises Bourget

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Le traitement de surface, parfois appelé asphalte économique, est une technique d'entretien de surface des chaussées constituée de couches superposées d'émulsion de bitume et de granulats sélectionnés. Il peut être constitué d'une, deux ou trois couches. Une technique qui gagne à être connue pour les municipalités du Québec!

ABC/DG AVANCÉ

CLASSE VIRTUELLE	2 ET 9 NOVEMBRE 2023 À 8 H / 2 AVANT-MIDIS MEMBRE ADMQ : 350 $ / NON-MEMBRE : 475 $

Me Caroline Pelchat et Me Marc-André Beaudoin, Tremblay Bois avocats, Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale, et Mme Katleen Veilleux, Mallette

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Nous proposons aux gestionnaires municipaux (DG, DGA, greffiers et trésoriers) ayant neuf années d'expérience ou plus une nouvelle formation, virtuelle, qui leur permettra d'approfondir leurs connaissances sur certains sujets spécifiques. Ces sujets ne leur seront probablement pas inconnus. La formation a pour objet de les traiter en profondeur et de fournir aux participants des explications détaillées, entre autres à l'aide d'exemples et de trucs pratiques qu'ils pourront appliquer dans leur quotidien à titre de gestionnaires municipaux.

GESTION CONTRACTUELLE

CLASSE VIRTUELLE	7 ET 8 NOVEMBRE 2023 / 2 BLOCS DE 3 H 30 MEMBRE ADMQ : 120 $* / NON-MEMBRE : 240 $*

Me Pier-Olivier Fradette, Lavery avocats, Me Olivier Trudel, Service d'assistance juridique FQM/Fonds, et Mme Carmen McDuff, conseillère en gestion municipale, ADMQ

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Vous avez un rôle à jouer dans le processus de gestion contractuelle de votre municipalité? Nous vous proposons cette formation, qui passera en revue les séquences de la planification d'un contrat jusqu'au suivi de son exécution et présentera les éléments de base les plus importants à connaître en lien avec la gestion contractuelle, autant sur le plan légal que pratique, grâce à des trucs et astuces. Elle présentera aussi des outils pour le responsable des appels d'offres (préparation, rédaction et gestion du contrat).

** Cette formation est offerte à un tarif réduit grâce à la participation du gouvernement du Québec.*

TRAVAUX EN RÉGIE : CONNAÎTRE LES DROITS AINSI QUE LES SITUATIONS OÙ IL FAUT FAIRE APPEL À UN TIERS

WEBINAIRE	14 NOVEMBRE 2023 À 9 H / 2 H 30 MEMBRE ADMQ : 175 $ / NON-MEMBRE : 300 $

Me Pier-Olivier Fradette, Lavery avocats

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Les municipalités, MRC et régies intermunicipales ont des droits exclusifs par rapport aux autres personnes, organismes publics et entreprises pour réaliser des travaux en régie, c'est-à-dire avec leurs propres ressources. Mais quelle est l'étendue de ces droits? Quelles en sont les limites? Dans quelles situations faut-il obligatoirement avoir recours à un tiers? Quand faut-il posséder une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ou des cartes de compétence de la Commission de la construction du Québec (CCQ)? Des réponses seront fournies dans cette formation qui vous présentera l'ensemble des normes à connaître pour effectuer des travaux en régie.

TRUCS ET ASTUCES POUR GÉRER LES DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS DÉTENUS PAR LES MUNICIPALITÉS

SÉANCE DE TRAVAIL	23 NOVEMBRE 2023 À 9 H/ 75 MINUTES EXCLUSIF AUX MEMBRES ADMQ : GRATUIT

Me Gabrielle Bergeron et Me Maryse Catellier-Boulianne, Morency, Société d'avocats

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Les demandes d'accès aux documents sont courantes pour les administrations municipales. Cependant, leur traitement présente parfois des défis et peut soulever des questions délicates. Cette séance de travail vise à revoir les principales étapes à effectuer lors du traitement d'une demande d'accès à des documents. Nous discuterons également des meilleures pratiques à mettre en place pour faciliter le travail du responsable de l'accès et éviter les écueils.

SURVOL DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET RÈGLEMENTAIRES

WEBINAIRE	28 NOVEMBRE 2023 À 9 H MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Détails à venir

ANNÉE 2024

Voici un aperçu de ce qui vous attend en 2024. Encore cette année, vous trouverez une diversité de thèmes, animés par des avocats, des experts ou des directeurs généraux d'expérience.

Tous les détails vous seront transmis en temps opportun par une prochaine mise à jour de ce Répertoire, **sur le site Internet de l'ADMQ**, ainsi que par infolettre, pour les membres de l'ADMQ.

N.B. Les formations présentées dans ce répertoire sont sujettes à changement. Bien que nous fassions tout notre possible pour respecter la programmation, des changements sont possibles sans préavis.

ADMINISTRATION ET GESTION

- ABC/DG Introduction
- ABC/DG Intermédiaire
- ABC/DG Avancé
- Survol des modifications législatives et règlementaires
- Gestion de projets
- Cheminement politique d'un dossier
- Comment mettre en place et administrer un programme de mise aux normes des installations septique?

LE DG GESTIONNAIRE

- Les enjeux liés au droit du travail pour les DG
- *Lean management*
- Formation en éthique et en déontologie pour les DG
- Relation politique et administrative

RESSOURCES HUMAINES

- *Coaching* RH en petit groupe sur diverses thématiques
- Ressources humaines : de l'embauche à la mise à pied

TRÉSORERIE

- Gestion financière municipale
- La taxation
- Les règlements d'emprunt de A à Z
- Trésorerie – Le cycle financier complet
- La perception des créances municipales

APPELS D'OFFRES ET CONTRATS

- La gestion contractuelle

GREFFE

- Démystifions votre rôle de greffier
- Procédure d'adoption des règlements liés à l'urbanisme
- Rédaction efficace des documents officiels

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET TRANSPORT

- Bien maîtriser son rôle de coordonnateur des mesures d'urgence

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Entente avec les promoteurs et redevances au développement
- Rôles et responsabilités du CCU et du comité de démolition

INFRASTRUCTURES

- La gestion des actifs : oui, mais concrètement?

WEBINAIRES EN REDIFFUSION[2]

Pour consulter tous nos webinaires en rediffusion, **cliquez ici.**

ADMINISTRATION ET GESTION

- Le PL 64 - Adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25)
- Le PL 69 : modifications à la *Loi sur le Patrimoine culturel*
- Le règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens, que faire?
- La coopération municipale : comment faire plus avec moins?
- Litiges entre voisins : comment réagir lorsqu'une municipalité est impliquée indûment?
- Les cyberattaques, un risque municipal bien réel
- Les médias sociaux, comment dompter la bête?
- La médiation et l'arbitrage de la Commission municipale du Québec (CMQ)
  GRATUIT POUR LES MEMBRES ADMQ
- L'ABC de l'expropriation
- La responsabilité civile des municipalités dans l'exercice de diverses compétences
- Occupation temporaire d'un terrain privé pendant des travaux municipaux
- La gestion des cours d'eau et le partage des responsabilités entre les municipalités locales et les MRC
- Archivage - Formation sur l'utilisation et l'application du nouveau recueil des délais communs du secteur municipal
  GRATUIT POUR LES MEMBRES ADMQ
- L'application des outils en gestion de l'information des documents municipaux
- La gestion des noms de lieux en milieu municipal : une responsabilité partagée
- PL 96 – Changements apportés par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*
- Le PL 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire

APPELS D'OFFRES ET CONTRATS

- Le paiement des frais accessoires ou extras à un contrat : quand et comment?
- Top 10 des non-conformités les plus fréquentes en matière de soumission
- SEAO : Une démarche pas-à-pas concernant les principales actions à poser
- SEAO : Le fonctionnement du système électronique d'appel d'offres
- Les représentations faites par les fonctionnaires municipaux, peuvent-elles être une source d'obligations contractuelles liant la municipalité?
- L'évaluation de rendement insatisfaisant d'un entrepreneur ou fournisseur
- Les effets de la sanction du projet de loi 12 sur les organismes publics et sur les entreprises
- Pour une réglementation municipale qui a des dents

GREFFE

- Réussir les séances du conseil
- L'ABC pour modifier un règlement d'urbanisme
- Que doit-on retenir de l'audit de conformité de la CMQ fait sur les processus encadrant l'adoption des règlements municipaux?
- L'accès aux documents : l'importance de la protection des renseignements personnels

LE DG GESTIONNAIRE

- Le contrat de travail du directeur général : êtes-vous bien outillé?
- Changer son regard pour l'excellence
- La planification stratégique… moins compliqué qu'il n'y paraît

2 Pour toute question, contactez Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements de l'ADMQ, au 418 647-4518, poste 207 ou par courriel à **formation@admq.qc.ca**.

RESSOURCES HUMAINES

- Un climat de travail perturbé, comment y survivre?
- Les éléments constitutifs d'un dossier disciplinaire : méthodologie et pièges à éviter
- Une offre de rémunération globale attractive : des solutions sans augmenter les salaires de base
- La rémunération dans les municipalités, un problème récurrent
- Recruter sans se tromper
- Comment devenir rapidement un orateur plus efficace, à l'aise et confiant

TRANSPORT ET URBANISME

- Le droit de propriété des municipalités à l'égard des chemins
- Comment faire respecter vos règlements d'urbanisme?
- Les infractions relatives aux nuisances : comment obtenir des résultats concrets?
- Projets privés en zone agricole : enjeux et défis pour les municipalités
- Les principes et développements jurisprudentiels récents concernant les dérogations mineures
- Que fait mon inspecteur?

TRÉSORERIE

- Analyse des règlements d'emprunt par le MAMH : ce qu'il faut savoir
  GRATUIT POUR LES MEMBRES ADMQ
- Remboursement des dépenses des élus·es et des employés municipaux
- Les droits sur les mutations… et si on y jetait un coup d'œil?
- Comptabilité : comprendre la base
- Saviez-vous que vous avez des trésors cachés dans votre administration municipale ? (TPS/TVQ)
- Les normes comptables et les sites contaminés
- La taxation municipale : les taux d'imposition des taxes foncières, les taxes spéciales, la tarification pour le remboursement de travaux municipaux et autres sources de revenus municipaux
- Suivi et contrôle budgétaires
- Les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances
- Les alternatives de financement des infrastructures municipales

URBANISME

- Zonage en matière d'hébergement touristique à la suite de l'entrée en vigueur des projets de loi 67 et 100
- L'ABC des sols contaminés

CAPSULES WEB

PROCÉDURE D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

CAPSULE INFORMATIVE 9 MINUTES / GRATUIT

Me Caroline Rouleau et Me Stéphane Reynolds, Cain Lamarre

Cette capsule juridique détaille la procédure d'adoption d'un règlement municipal. Cette procédure est prévue par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes ou du Code municipal* du Québec, selon la loi applicable dans votre municipalité. La procédure est à quelques exceptions près la même: donner un avis de motion, déposer un projet de règlement, adopter le règlement, le signer puis le publier. Bien que ces étapes puissent paraître simples, plusieurs formalités doivent être respectées à chacune de celles-ci. Si la procédure n'est pas suivie, le règlement risque d'être déclaré nul ou dénué d'effets; d'où l'importance d'en avoir une bonne connaissance. La capsule sera accessible cet automne dans **cette section**.

AVIS PUBLICS

CAPSULE INFORMATIVE 5 MINUTES / GRATUIT

Me Dominique Delisle, Cain Lamarre

Cette capsule juridique traite des principales modalités encadrant la publication des avis publics, la notion de « journal » au sens de la loi et l'impact de l'adoption par une municipalité d'un règlement prévoyant les modalités de publication des avis publics.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

DÉMYSTIFIER LES CLAUSES D'AJUSTEMENT DE PRIX DU CARBURANT, UN CONTRAT À LA FOIS

CAPSULE INFORMATIVE 13 MINUTES / GRATUIT

Me Sarah Cain et Me Stephane Reynolds, Cain Lamarre

Cette capsule informative sur les clauses d'ajustement du prix du carburant dans les contrats municipaux aborde les principes de base en matière d'octroi de contrat, les principes applicables lors de leur rédaction, les astuces pour faciliter leur application, leur utilité ainsi que les pièges à éviter, en plus de faire un survol du cadre juridique applicable pour les contrats en cours d'exécution.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

DÉROGATION MINEURE

CAPSULE INFORMATIVE 5 MINUTES / GRATUIT

Me Stéphanie Turcotte, Cain Lamarre

Cette capsule informative démystifie si une municipalité peut régulariser une construction réalisée sans permis via une demande de dérogation mineure.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

CAPSULE INFORMATIVE 8 MINUTES / GRATUIT

Me Stéphanie Turcotte, Cain Lamarre

Cette capsule informative vient clarifier si une municipalité est encore limitée à une période de 5 ans pour engager son crédit.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

DÉMYSTIFIER LA PROCÉDURE ENTOURANT L'ACCÈS À L'INFORMATION

CAPSULE INFORMATIVE 12 MINUTES / GRATUIT

Me Dominique Delisle et Me Marie-Noël Gagnon, Cain Lamarre

Cette capsule informative aborde les règles entourant les procédures qui doivent être suivies par le responsable d'accès à l'information lors des demandes d'accès à certains documents et renseignements de la municipalité.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

TRUCS ET ASTUCES POUR LA PRÉPARATION ET L'ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL

CAPSULE WEB 65 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Luc Forcier, directeur général d'expérience

Une capsule Web qui non seulement mettra en lumière les différentes étapes incontournables de la préparation et de l'adoption du budget municipal, mais qui donnera aussi des trucs et astuces pour le faire efficacement.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

LE BILAN FINANCIER : L'IMPORTANCE DE SAVOIR LE LIRE ET L'INTERPRÉTER

CAPSULE WEB 50 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Daniel Tétreault, CPA auditeur

Cette capsule Web présente les différents éléments importants d'un bilan financier qui vous permettront d'en avoir une meilleure compréhension et, surtout, de bien savoir l'interpréter.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

LE PROFIL FINANCIER DES MUNICIPALITÉS

CAPSULE WEB — 22 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Luc Forcier, directeur général d'expérience

Cette capsule traitera d'un document méconnu, produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : *le Profil financier des municipalités.* Ce profil peut vous aider à situer votre municipalité par rapport à d'autres qui lui sont similaires.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE

CAPSULE WEB — 23 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Luc Forcier, directeur général d'expérience

Cette capsule d'information permet de mieux comprendre l'évaluation foncière à partir de renseignements disponibles sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

CLAUSES D'APPEL D'OFFRES : TRUCS, ASTUCES ET PIÈGES À ÉVITER

CAPSULE INFORMATIVE — 25 MINUTES / GRATUIT

Me Stéphane Reynolds et Me Laurence Gaudreault, Cain Lamarre

Des trucs intéressants vous seront proposés, notamment par rapport à la période de validité des soumissions, les cautionnements et assurances, ainsi que relativement à certaines clauses que l'on retrouve régulièrement dans les devis, mais qui ne sont pas toujours nécessaires et qui peuvent même parfois causer des maux de tête.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

LA VENTE DES BIENS APPARTENANT À UNE MUNICIPALITÉ

CAPSULE INFORMATIVE — 5 MINUTES / GRATUIT

Me Dominique Delisle, Cain Lamarre

Les règles entourant l'aliénation de biens par une municipalité sont méconnues. Dans le cadre de la présente capsule, vous vous familiariserez avec deux principes importants qu'il faut garder en tête lorsque la municipalité désire effectuer ce type de transaction et vous apprendrez la procédure à suivre.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

LA GESTION DES CONTRATS DE CONSTRUCTION : COMMENT GÉRER LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS ET LES RÉCLAMATIONS POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES?

CAPSULE INFORMATIVE — 11 MINUTES / GRATUIT

Me Stéphane Reynolds et Me Karine L'Heureux, Cain Lamarre

Lors de projets d'envergure, il est possible que les coûts et délais prévus ne puissent plus être respectés. Pour éviter cela, des astuces vous seront présentées afin de bien se préparer en amont.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

LE HARCÈLEMENT SOUS TOUTES SES FORMES : CONNAÎTRE POUR RECONNAÎTRE, AGIR POUR PRÉVENIR

CAPSULES INFORMATIVES EN RESSOURCES HUMAINES — DIVERSES CAPSULES / GRATUIT

M. Hugues Simard et Mme Sophie Gaudreau, psychologues organisationnels, Développement Optimum

Données par deux spécialistes sur le sujet, ces capsules informatives sont axées sur le développement des savoir-faire des gestionnaires, par le biais de mises en situation concrètes. Elles fournissent aux gestionnaires municipaux des outils utiles pour assurer leur rôle et responsabilité dans l'application de la politique visant à contrer le harcèlement sous toutes ses formes. Ce projet fut réalisé grâce au soutien financier de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) par son **Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.**

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

LE FONDS MUNICIPAL VERT – AVEC VOUS À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET

CAPSULE INFORMATIVE — 10 MINUTES / GRATUIT

Mme Émilie Marleau et M. Patrick Costigan, Fédération canadienne des municipalités

Cette capsule informative vient préciser comment les projets déposés au Fonds Municipal Vert peuvent se démarquer lors du dépôt d'une demande de financement.

CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER

FORMATION EN LIGNE

Le DMA : bien plus que des lettres

Le programme de formation en ligne de l'ADMQ est unique au Québec parce qu'il a été conçu pour répondre spécifiquement aux besoins des directeurs généraux, des greffiers-trésoriers, des greffiers et de leurs pairs. Il permet également à la relève de parfaire ses connaissances du monde municipal. Il est accessible partout et en tout temps. Rien de plus simple !

DMA
DIRECTEUR MUNICIPAL AGRÉÉ

COURS DE CERTIFICATION EN LIGNE (DMA)

C1. DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE GREFFIER ET LE TRÉSORIER : ENVIRONNEMENT LÉGAL, POLITIQUE ET PUBLIC

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 22 HEURES

Ce cours permet à l'apprenant d'exercer sa capacité à différencier clairement le rôle respectif des élus·es et des gestionnaires municipaux dont les principales obligations sont décrites dans les lois du Québec. Pour évoluer et se maintenir au sein de l'administration municipale, l'apprenant doit bien connaître la nature exacte de cette fonction. Les élus·es décident et le directeur général exécute leurs décisions tout en jouant son rôle de conseiller auprès d'eux. Cela exige donc des attitudes particulières.

C2. COMPTABILITÉ MUNICIPALE

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

L'apprenant intègrera les divers aspects de la trésorerie municipale en lien avec l'administration et le traitement des revenus et des charges ainsi que les opérations comptables en cours d'exercice financier. Il assimilera les particularités du rapport financier en produisant divers états financiers ainsi que le traitement comptable des règlements d'emprunt.

C3. BUDGET MUNICIPAL

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

Le conseil municipal a la responsabilité d'adopter annuellement un budget et un programme triennal d'immobilisations (PTI). Le directeur général et greffier-trésorier occupe une place prépondérante dans leur préparation. Pour y arriver, cela requiert de suivre précisément chacune des phases du cycle financier. Tout au long du processus, des informations financières et comptables sont colligées, comparées et analysées en lien avec les orientations du conseil.

C4. PRÉPARATION ET RÉDACTION DE DOCUMENTS : DU PROCÈS-VERBAL À L'ÉCRITURE DE RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS!
POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 25 HEURES

L'apprenant intègrera divers aspects des opérations du greffe en matière de préparation et de rédaction de documents, en conformité avec les exigences et les bonnes pratiques rédactionnelles du procès-verbal et des règlements. L'apprenant sera en mesure d'appliquer les règles de rédaction ainsi acquises dans un exercice de rédaction d'un compte rendu, d'une politique, d'un code réglementaire ou d'une entente intermunicipale. La rigueur est de mise dans la rédaction d'un acte officiel du conseil municipal.

C5. ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX : FONDEMENTS, OBLIGATIONS ET CONTRÔLES

RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS!
POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

L'apprenant intègrera les notions relativement au processus d'appel d'offres. Ainsi, il reconnaîtra les besoins et les exigences réglementaires s'y rattachant, de même que les sources d'information internes et externes. Il sera en mesure de différencier les types de contrats et d'appliquer les bonnes règles d'adjudication.

C6. FISCALITÉ ET FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

L'apprenant intègrera diverses façons de saisir la nature et le sens des règles écrites en matière de fiscalité et de financement des municipalités locales. Il comprendra et appliquera le système fiscal aussi simplement que possible, autant pour la municipalité que pour les contribuables.

COURS DE SPÉCIALISATION EN LIGNE

S7. ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE : LE PROCESSUS DE CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION ET SA CONTINUITÉ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

Dans le cadre de ce cours, l'apprenant découvrira les exigences en matière d'évaluation foncière prévues au *Manuel d'évaluation foncière du Québec.* Il distinguera les responsabilités dévolues à l'évaluateur agréé et celles de l'organisme municipal. Également, il se familiarisera avec le processus de la confection et de la tenue à jour du rôle d'évaluation foncière. Mieux comprendre l'évaluation foncière vous permettra de mieux répondre aux questions du conseil municipal et des citoyens.

S8. PRÉPARATION ET RÉDACTION DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX

RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS! POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 22 HEURES

Ce cours traite des divers aspects de la préparation et de la rédaction de tout appel d'offres pour les contrats de fourniture de services, de matériel, de matériaux ou pour l'exécution de travaux, et ce, en conformité avec les exigences rédactionnelles. L'apprenant verra aussi les dispositions générales ou particulières des lois devant être prises en compte dans la rédaction des appels d'offres. Lors de la rédaction d'un appel d'offres, il apprendra à faire bon usage d'un contenu accessoire concernant les engagements des soumissionnaires ou l'examen des soumissions.

S9. PRATIQUES DE GESTION MUNICIPALE : DE LA COMMUNICATION À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 37 HEURES

L'apprenant se familiarisera avec la gestion des ressources humaines afin de mobiliser les employés, exercer son leadership et renforcer le travail d'équipe. Il approfondira ses notions en communication, puisqu'il est responsable d'assurer la liaison entre le conseil et les autres fonctionnaires et employés. Des outils concrets lui seront proposés dans une perspective d'amélioration continue ainsi que de réduction et de contrôle des coûts (méthode PERT, diagramme de GANTT, indicateurs de performance et *Lean Management*). Il apprendra aussi à améliorer sa gestion quotidienne des activités municipales et des services centrés sur les citoyens (gestion des plaintes et des priorités, ainsi que résolution de problèmes).

S10. ARCHIVAGE ET ACCÈS AUX DOCUMENTS MUNICIPAUX ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 23 HEURES

Ce cours permet à l'apprenant de différencier les documents publics des renseignements personnels et de reconnaître le cadre réglementaire concernant leur classement et leur conservation. Il sera en mesure de préparer et de maintenir un plan de conservation selon la structure appropriée et les bonnes pratiques. Malgré leur accessibilité, des frais peuvent être exigibles, notamment pour leur reproduction.

S11. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS! POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

Ce cours permet de se familiariser avec les notions de développement durable ainsi qu'avec les mesures et les règles de protection, d'aménagement, de développement et de mise en valeur du territoire, tant agricole qu'urbain, d'une municipalité. Il permettra également de différencier les pouvoirs particuliers de la municipalité en matière d'aménagement du territoire, de comprendre et de mettre en pratique des mesures relatives à la consultation publique, et d'appliquer, au besoin, des règles concernant la modification de la réglementation d'urbanisme.

S12. GESTION DE PROJET : DE LA CONCEPTION À L'ÉVALUATION

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 15 HEURES

Ce cours permet d'apprendre les grandes étapes de la gestion d'un projet et d'assumer, au besoin, les responsabilités inhérentes à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de ce dernier. L'apprenant pourra ainsi mieux planifier et organiser son projet en fonction de l'échéancier et du budget, tout en s'assurant de bien gérer les risques.

En complétant avec succès les 6 cours de certification, vous obtiendrez le diplôme de *Directeur municipal agréé* (DMA), un gage d'excellence! Si vous préférez, vous pouvez simplement suivre, à votre rythme, les cours à la pièce parmi les six cours de certification et les six cours de spécialisation.

FORMATION SUR DEMANDE (GROUPES PRIVÉS)

Vous avez une préférence pour les formations en groupe privé, que ce soit en format virtuel ou présentiel? Pratiquement toutes les formations de notre programmation peuvent être offertes sur demande. Vous n'avez qu'à nous contacter et nous nous occuperons de coordonner la formation choisie pour votre groupe! Voici quelques suggestions :

OPTIMISER CERTAINES PRATIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE FINANCES MUNICIPALES ET DÉMYSTIFIER LES TAUX VARIÉS

EN SALLE SUR DEMANDE / 6 HEURES

Voyez comment optimiser vos pratiques comptables tout en apprenant et en comprenant bien les principes de la fiscalité municipale par l'explication des taux variés (avantages et inconvénients) et son application (étapes de mise en place).

LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES – DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

EN SALLE SUR DEMANDE / 3 HEURES

L'imposition des droits sur les mutations immobilières expose les officiers municipaux à une multitude de transactions tout aussi diversifiées les unes que les autres, auxquelles sont susceptibles de s'appliquer diverses exonérations. Cette formation propose d'abord un bref rappel des principes juridiques applicables à l'imposition des droits de mutation. Sous un angle plus pratique, des illustrations des situations auxquelles les municipalités sont les plus couramment exposées sont ensuite abordées, tels les transferts impliquant plusieurs immeubles ou plusieurs cessionnaires, les transferts impliquant des exploitations agricoles, les transferts entre personnes apparentées ou encore entre ex-conjoints. Au terme de la formation, les participants seront en mesure de calculer efficacement le droit sur les mutations, de valider le droit des cessionnaires aux exonérations réclamées eu égard aux actes de transfert qui leur sont le plus généralement soumis et d'imposer le droit supplétif applicable, le cas échéant.

DÉMYSTIFIER LES RÉGIES INTERMUNICIPALES

EN SALLE SUR DEMANDE / 3 HEURES

Les organismes municipaux sont de plus en plus appelés à mettre en commun leurs ressources et certaines de leurs compétences. Bien souvent, la constitution d'une régie intermunicipale représente une solution qui est privilégiée. Or, les régies sont des personnes morales, distinctes de chacune des municipalités qui les ont créées. Elles sont, à cet égard, gouvernées par certaines règles qui leur sont propres et par certaines autres qui sont celles applicables aux municipalités locales. Qu'en est-il du cadre juridique applicable? Quelles sont les règles de fonctionnement du conseil d'administration d'une régie (déroulement des séances, quorum, prise de décisions, etc.)? Ce webinaire présentera donc de façon simple, à l'aide d'exemples pratiques, les différentes règles s'appliquant à une régie. Il s'adresse tant aux dirigeants de régie qu'aux gestionnaires des municipalités locales et des MRC qui veulent en savoir plus sur ce type d'organisme.

COMMUNIQUER AVEC LES ÉLUS·ES, LES CITOYENS ET LES MÉDIAS

EN SALLE SUR DEMANDE / 6 HEURES

Plus que jamais, les communications à l'interne et les relations publiques sont essentielles à la réalisation efficace d'un projet ou d'un changement. Dans un monde où l'actualité défile à toute allure, que les actions politiques jouent un rôle majeur et que les enjeux socioéconomiques teintent les décisions, comment tirer son épingle du jeu comme gestionnaire municipal en améliorant ses compétences en communication?

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE… MOINS COMPLIQUÉ QU'IL N'Y PARAÎT

EN SALLE SUR DEMANDE / 3 HEURES

Planification stratégique! Deux mots qui sont régulièrement prononcés, mais qui, pour bien des gestionnaires, peuvent devenir source de maux de tête. Pourtant, réaliser un exercice de planification stratégique contribue à apporter un regard neuf sur l'avenir d'une organisation et, bien souvent, son lot inestimable de bénéfices. Pourtant, il est beaucoup plus simple qu'il n'y paraît de s'engager dans un processus de planification stratégique. Et même que sans s'en rendre compte, nombreux sont ceux et celles qui se lancent instinctivement dans cette aventure, ne serait-ce que par volonté de se dépasser. Cette formation vous propose une courte incursion dans cet univers. En s'appuyant sur ses expériences professionnelles et personnelles, le formateur partagera, sur le ton de la vulgarisation, sa vision de ce que doit être un exercice de planification stratégique et de ce que cela doit générer comme bénéfices.

RECRUTER SANS SE TROMPER!

EN SALLE SUR DEMANDE / 3 HEURES

Cette formation vous donnera des outils pratiques et concrets pour savoir détecter les « pros » des entrevues. Recruter sans se tromper, c'est possible avec les bonnes techniques de questionnement!

Objectifs :

1. Comprendre les techniques de base de l'entrevue comportementale;
2. Savoir questionner efficacement afin d'évaluer de façon juste les candidats.

LE DROIT DE GÉRANCE EN MILIEU NON SYNDIQUÉ ET SON ENCADREMENT JURIDIQUE

EN SALLE SUR DEMANDE / 2 H 30

À l'occasion de cette présentation, le gestionnaire municipal aura l'opportunité d'avoir un regard sur le droit de gérance dans un milieu de travail non syndiqué. Après avoir fait un survol de l'encadrement législatif, soit les diverses lois-cadres applicables, une analyse plus particulière sera faite de la *Loi sur les normes du travail* (normes et recours) et du *Code municipal.* À titre de conclusion, une présentation d'une jurisprudence récente sur divers sujets d'intérêts sera offerte aux participants.

EXCELLER POUR DIRIGER - DIRIGER POUR SERVIR

EN SALLE SUR DEMANDE / 6 HEURES

Vous voulez devenir un meilleur gestionnaire? Vous voulez être engageant, motivant et soutenir vos équipes? Mais… les défis innombrables sur votre route ne vous en laissent pas le temps? Vous désirez construire une culture d'excellence? Vous voulez que l'éthique soit plus que des mots, mais un moteur d'excellence? Mais… vous ne savez pas par où commencer?

DÉCHIFFREZ LES TYPES DE PERSONNALITÉ POUR MIEUX COMMUNIQUER

EN SALLE SUR DEMANDE / 2 HEURES

Les outils psychométriques, dont le Profil NOVA et les types de personnalité de Myers-Briggs, identifient les préférences des individus et donnent un indicateur basé sur 4 dimensions : la source d'énergie, la cueillette d'information, la prise de décision et le style de vie. Cette formation/conférence sensibilisera les participants sur les différents types de personnalité ainsi que les préférences comportementales et apportera des pistes de réflexion sur la façon dont les interactions devraient se dérouler avec chacun d'eux.

ACQUISITION D'IMMEUBLES – QUELS SONT LES POUVOIRS DES MUNICIPALITÉS ?

EN SALLE SUR DEMANDE / 3 HEURES

Cette formation porte sur le droit de préemption, l'avis de réserve pour fins publiques et l'expropriation. Son objectif est de permettre aux directeurs généraux de se familiariser avec les différents mécanismes précités et les principes applicables à chacun tout en voyant dans quels cas ils peuvent être utilisés.

N.B. Les formations présentées dans ce répertoire sont sujettes à changement. Bien que nous fassions tout notre possible pour respecter la programmation, des changements sont possibles sans préavis.

TRAINING FOR MUNICIPAL MANAGERS OF ENGLISH-SPEAKING COMMUNITIES

Through funding from the Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA), the ADMQ provides training tailored to the needs of directors general, clerks and treasurers working in English-speaking communities.

IS IT ACCESSIBLE? PROCESSING REQUESTS FOR ACCESS TO DOCUMENTS HELD BY MUNICIPAL BODIES AND PROTECTING PERSONAL INFORMATION

WEBINAR	*FEBRUARY 14 AND 15, 2024, AT 8:30 A.M. / 2 X 3.5 HOURS* *MEMBER : $225 / NON-MEMBER $350*

Me Stéphane Reynolds, Cain Lamarre

CLICK HERE TO SUBSCRIBE

This training covers the general principles of access to information and the protection of personal information in light of recent and future legislative changes. Several court decisions will also be discussed regarding the accessibility of documents that are regularly the subject of access to information requests in municipalities.

COLLECTION OF TAXES AND OTHER MUNICIPAL DEBTS

WEBINAR	*NOVEMBER 22, 2023, AT 9:00 A.M. / 1.5 HOURS* *MEMBER : FREE / NON-MEMBER $75*

Me Grace Mahoney, Bélanger Sauvé

More details to follow

MUNICIPAL LABOUR LAW: WHERE DO DG'S STAND AND HOW CAN THEY PROTECT THEMSELVES

WEBINAR	*MEMBER : FREE / NON-MEMBER $75*

More details to follow

MUNICIPAL BODIES RECOGNIZED UNDER SECTION 29.1 OF THE CHARTER OF THE FRENCH LANGUAGE – OVERVIEW OF BILL 96

WEBINAR	*NOVEMBER 2, 2023, AT 9:00 A.M. / 1.5 HOURS*

Me Robert E. Boyd and Me Sarah Cain, Cain Lamarre

More details to follow

CYBERSECURITY: TIPS AND BEST PRACTICES FOR YOUR MUNICIPALITY

WEBINAR

Julien Turcot, GoSecure

More details to follow

RECORDED AND ON-DEMAND WEBINARS

To view all available recordings, click here.

- *Urban Planning By-law Amendment: An Overview*
- *Overview of New Obligations Under the Act Respecting French, The Official and Common Language of Québec – Bill 96*
- *Important Guidelines for Your Budget Process*
- *Public Notices (legal capsule)*
- *Demystifying Fuel Price Adjustment Clauses, One Contract at a Time (legal capsule)*
- *Procedure for Adopting a Municipal By-law*

With the support of **Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise** Québec

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

RABAIS DE FORMATION!

Un rabais de 200 $ est offert par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec aux 75 premiers inscrits pour les cours en ligne C4, C5, S8 et S11. À qui la chance? Sont admissibles au rabais seulement les personnes qui sont membres de l'ADMQ **ET** du Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

Fonds d'assurance des municipalités du Québec

RECONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

Nos formations peuvent être reconnues par certains ordres professionnels. Il est de la responsabilité de l'apprenant de valider les critères de reconnaissance avec son ordre. L'ADMQ fournira, sur demande, l'attestation de formation.

Bonne formation!

ADMQ | Association des directeurs municipaux du Québec

INFORMATION ET INSCRIPTION

Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements, ADMQ

418 647-4518, poste 207 | **formation@admq.qc.ca**

www.admq.qc.ca

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

MOT DU PRÉSIDENT

LA FORMATION CONTINUE : SYNONYME DE SOUTIEN, RECONNAISSANCE ET ENGAGEMENT

Que ce soit sous forme de classe virtuelle, de webinaire ou en salle, offrir de la formation continue aux officiers municipaux en bâtiment et en environnement (OMBE) est une excellente façon, pour un employeur, d'exprimer sa compréhension et son soutien envers leurs besoins et leurs recherches de perfectionnement.

En plus de reconnaître leurs demandes et de répondre à leurs requêtes d'approfondir leurs connaissances ou d'aiguiser leurs compétences, les municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) leur permettent de rester à l'affût des développements, et ce, dans plusieurs secteurs d'activité.

Cet engagement employeur-employé n'obtient que des résultats bénéfiques, autant pour les OMBE que pour les citoyens, commerçants et industriels!

De son côté, la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre des formations sur des sujets aussi variés que pointus, destinées autant à des novices qu'à des personnes expérimentées. Elles s'adressent à tous les professionnels qui œuvrent dans le domaine de l'urbanisme, du bâtiment, de l'environnement, de l'inspection municipale et de la délivrance de permis et de certificats.

En plus de certains webinaires gratuits et d'un rabais important de 33 % offert aux membres sur l'ensemble des sessions affichées au calendrier, la COMBEQ dispense des formations exclusives, privées ou sur mesure, pour les OMBE, les municipalités et les MRC. Devenue un gage de réussite sans précédent, la formation permet donc de mettre à jour son expertise tout en demeurant informé des plus récents changements en termes de jurisprudence et de règlementation, lesquelles sont en constante évolution.

Certaines formations sont également offertes en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ainsi qu'avec le soutien financier du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) pour permettre, notamment, aux participants d'y voir plus clair dans le dédale administratif découlant des nombreuses modifications législatives.

De plus, pour ceux et celles qui sont avides de se perfectionner davantage et, ainsi, devenir des ressources inestimables dans leur milieu, la COMBEQ les invite à suivre le programme OMBE, lequel consiste à obtenir et maintenir le titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement. Accrédité par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC), le programme d'études menant au diplôme OMBE est délivré par la COMBEQ, conjointement avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Les cours de base assurent d'abord une solide fondation aux participants. Ensuite, les concentrations Bâtiment et Environnement permettent d'acquérir ou d'approfondir des connaissances et compétences inégalées dans ces domaines en très grande demande. Finalement, des formations complémentaires peaufinent le cursus académique afin de répondre à des besoins spécifiques s'appliquant concrètement aux municipalités et MRC.

Ainsi, par l'entremise de ses formations, de consultations et de services exclusifs, la COMBEQ contribue activement au soutien et au développement de plus de 1400 officiers municipaux en bâtiment et en environnement de partout au Québec, et ce, depuis plus de 25 ans.

Sylvain Demers
Président de la COMBEQ
Directeur de l'urbanisme du Village de Kingsbury
OMBE, Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford

DIPLÔME OMBE

Le diplôme d'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) est livré conjointement par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Nous unissons ainsi nos forces et notre expertise afin d'offrir des formations de haut niveau en matière de développement de compétences appliquées aux municipalités.

LISTE DES COURS

3 COURS OBLIGATOIRES

- Gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquement aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour/0,7 UEC
- Lecture de plans et devis pour l'OMBE/0,6 UEC
- Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme/1,4 UEC
  RABAIS FONDS

COURS DE CONCENTRATION

Bâtiment

- Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r. 22 : lecture de plans et demandes de permis/0,7 UEC
- Initiation au Code de construction du Québec/0,6 UEC
- Partie 9 du Code de construction du Québec/1,8 UEC
- Partie 10 du Code de construction du Québec/0,6 UEC
- Règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme/0,7 UEC

Environnement

- Gestion des lacs et des cours d'eau/1,4 UEC
- Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques/0,7 UEC
  RABAIS FONDS
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)/1,4 UEC
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)/0,7 UEC

COURS À OPTION

- Droits acquis et les régimes de tolérance à l'égard de situations existantes/0,7 UEC
- Comment s'y retrouver avec la *Loi sur les architectes*? (webinaire)/0,2 UEC
- Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter/0,7 UEC
  RABAIS FONDS
- Hébergement touristique : comment s'y perdre et s'y retrouver? (webinaire)/0,2 UEC
  RABAIS FONDS
- Initiation au Règlement Q-2, r. 22/0,7 UEC
  RABAIS FONDS
- Insalubrité des bâtiments – Modules 1 et 2/1,4 UEC
- Modifications 2023 au régime de protection des milieux hydriques (webinaire)/0,2 UEC
  RABAIS FONDS
- Mystères du lotissement et des avis de motion/0,7 UEC
- Participation publique ou référendum? (webinaire)/0,2 UEC
- Partie 3 du Code de construction du Québec/1,8 UEC
- Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire (webinaire)/0,2 UEC
- Projet de loi 16 : encore des nouveautés en urbanisme! (webinaire)/0,2 UEC
  RABAIS FONDS
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles : rappel des règles et modifications récentes au Règlement (webinaire)/0,2 UEC
- Rôle du conciliateur-arbitre (personne désignée)/0,7 UEC
- Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles/0,7 UEC
- Systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r. 22/0,7 UEC
- Trouver l'erreur et l'éviter (webinaire)/0,2 UEC
  RABAIS FONDS
- Zonage agricole/1,4 UEC

DESCRIPTION DES COURS

COURS DE BASE OBLIGATOIRES

GESTION EFFICACE DES PLAINTES ET LES RECOURS EN CAS DE MANQUEMENT AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LA PRÉPARATION D'UN DOSSIER DEVANT LA COUR

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES / 0,7 UEC

L'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) peut être appelé à traiter des plaintes sur des manquements aux obligations découlant des règlements municipaux. L'officier doit alors considérer les recours pénaux ou civils. Par la suite, il doit préparer son dossier pour présentation devant le tribunal. Ce cours permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances des règles de l'administration de la preuve devant le tribunal.

LECTURE DE PLANS ET DEVIS POUR L'OMBE

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES/0,6 UEC

Il est recommandé de suivre cette formation avant de faire les cours concernant les parties 3, 9 et 10 du Code de construction du Québec, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.

Ce cours a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec la lecture de plans et devis de petits bâtiments en vue de l'étude de la demande de permis de construire. L'usage, les types et cahiers de plans seront étudiés ainsi que les principaux systèmes de mesure, échelles et symboles. Enfin, la partie sur les devis outillera l'OMBE afin de mieux comprendre ce document donnant des précisions importantes sur la réalisation d'un projet.

RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL DANS L'APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME

RABAIS FONDS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	14 HEURES / 1,4 UEC

La première partie de ce cours permettra de définir l'essentiel des rôles associés à la fonction d'OMBE, ses responsabilités par rapport aux différents règlements et à la délivrance de permis. La seconde partie a pour but de réviser les principes généraux des divers règlements d'urbanisme. Des mises en situation et des exercices rendront cette deuxième partie dynamique et interactive. Ce cours s'adresse aux officiers municipaux ayant moins de cinq années d'expérience.

COURS DE CONCENTRATION EN BÂTIMENT

DROITS ACQUIS ET LES RÉGIMES DE TOLÉRANCE À L'ÉGARD DE SITUATIONS EXISTANTES

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC - CONCENTRATION

Cette formation vise à présenter les principes généraux et les particularités découlant des différents régimes relatifs aux droits acquis, soit les régimes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), dont le zonage, le lotissement et la construction, ainsi que le régime de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Cette formation traite également de régimes de tolérance à l'égard de situations existantes prévus dans certains règlements adoptés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES /0,6 UEC – CONCENTRATION

Il est recommandé de suivre cette formation avant de faire les cours concernant les parties 3, 9 et 10 du Code de construction du Québec, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.

Ce cours a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec la structure du Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment, pour développer une méthode rationnelle d'analyse de conformité et de connaître son contenu et sa portée générale.

PARTIE 9 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	18 HEURES/1,8 UEC – CONCENTRATION

Les formations Lecture de plans et devis pour l'OMBE *et* Initiation au Code de construction du Québec *sont fortement recommandées avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.*

Ce cours permet aux participants qui possèdent déjà une bonne connaissance de la structure et de la portée du Code de construction du Québec d'acquérir une connaissance approfondie de l'ensemble des exigences de la partie 9 du Chapitre I, Bâtiment et de la partie 10 que la Régie du bâtiment du Québec a modifiée, particulièrement celles relatives aux bâtiments résidentiels pour faciliter aussi bien l'examen des plans que l'inspection de conformité.

PARTIE 10 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES/0,6 UEC – CONCENTRATION

Les formations Lecture de plan et devis pour l'OMBE *et* Initiation au Code de construction du Québec *sont fortement recommandées avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.*

À la suite de cette formation, le participant sera en mesure de connaître le domaine d'application et la structure de la partie 10 du Code de construction du Québec. De plus, les exigences visant les petits bâtiments transformés (section 10.9) et les outils pour l'application des exigences des grands bâtiments (sections 10.3 à 10.5) seront abordés.

RÈGLEMENTS À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC – CONCENTRATION

Les participants pourront, lors de cette formation, approfondir leurs connaissances des règles à suivre en matière de règlement à caractère discrétionnaire. La formation étudiera le comité consultatif d'urbanisme (CCU), les dérogations mineures, le plan d'aménagement d'ensemble et le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le cours comprend une partie magistrale, des exemples concrets de règlements et des exercices pratiques.

COURS DE CONCENTRATION EN ENVIRONNEMENT

GESTION DES LACS ET DES COURS D'EAU

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	14 HEURES/1,4 UEC – CONCENTRATION

Ce cours vise à outiller les officiers municipaux pour évaluer l'état des plans d'eau, identifier des facteurs qui contribuent à leur détérioration ou à leur amélioration et appliquer rigoureusement les règlements en vigueur afin de s'assurer du suivi de la qualité des lacs et des cours d'eau.

RÈGLEMENT PROVINCIAL PROVISOIRE POUR LA PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES[1]

RABAIS FONDS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC – CONCENTRATION

Le 1er mars 2022, est entré en vigueur le nouveau *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations*, mieux connu sous le nom de Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral. Les municipalités et, par conséquent, les OMBE doivent veiller à son application. Ce règlement ne s'applique qu'à certaines situations et ne remplace la réglementation municipale que dans ces cas.

Le régime provincial prévoit des autorisations municipales qu'une personne doit obtenir préalablement à tous travaux ou activités réalisés dans une rive, une plaine inondable ou un littoral et, aussi, préalablement à l'obtention de tout permis municipal pour les activités exemptées de l'obligation d'obtenir une autorisation ou de déposer une déclaration de conformité généralement exigée par la même *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Pour l'officier en environnement responsable, il s'agit d'obtenir les renseignements nécessaires démontrant que les conditions de l'exemption prévues par la LQE et sa réglementation applicable sont respectées. Pour être en mesure d'assumer ce devoir, il doit se familiariser avec les règles applicables du règlement provisoire, ce qui exige de connaître le nouveau vocabulaire à utiliser à ces fins.

1 Ce cours est dispensé en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)[1]

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	14 HEURES/1,4 UEC – CONCENTRATION

La formation Initiation au Règlement Q-2, r. 22 *est fortement recommandée avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.*

Ce cours fournit des précisions quant à l'interprétation et à l'application de la législation. Des explications détaillées, des exemples concrets et des exercices pratiques vous aideront à mieux comprendre le règlement.

RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)[1]

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC – CONCENTRATION

Les municipalités jouent un rôle déterminant dans l'application du RPEP pour assurer la protection des eaux destinées à la consommation. Les dispositions des articles 11 à 30 du règlement prescrivent des règles pour l'aménagement de certaines installations de prélèvement d'eau et pour les infrastructures qui peuvent être en contact avec les eaux souterraines, plus particulièrement les systèmes de géothermie. Toutes les municipalités ont l'obligation d'appliquer ces dispositions du règlement.

COURS À OPTION

ATELIER DE PERFECTIONNEMENT SUR LE RÈGLEMENT Q-2, R. 22 : LA LECTURE DES PLANS ET LES DEMANDES DE PERMIS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC

Cet atelier de perfectionnement s'adresse aux officiers municipaux qui ont déjà une bonne connaissance du Règlement Q-2, r. 22 (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées) et qui désirent en savoir plus sur des éléments précis tels que la lecture de plans et l'article 4.1. Ce cours a été conçu pour s'adapter aux besoins des participants.

COMMENT S'Y RETROUVER AVEC LA *LOI SUR LES ARCHITECTES*?

WEBINAIRE	2 HEURES/0,2 UEC

Dans le cadre de travaux de construction, d'agrandissement ou de modification, l'OMBE doit-il exiger un plan ou un devis signé par un architecte et si oui, dans quels cas? Lors de ce webinaire, vous en apprendrez davantage sur l'application de la *Loi sur les architectes* et les exceptions qu'elle contient. De plus, nous en profiterons pour aborder les dernières modifications législatives apportées à la *Loi sur les architectes* le 24 septembre 2020, lesquelles ont directement une incidence sur les dispositions que l'OMBE devra considérer dans le cadre de l'émission d'un permis.

1 Ce cours est dispensé en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

ÉMISSION DES PERMIS, CERTIFICATS OU ATTESTATIONS : INVENTAIRE DES RÈGLES À RESPECTER

RABAIS FONDS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC

Cette formation vous permet de mettre à jour vos connaissances des règles entourant l'émission des permis, certificats ou attestations en regard des dernières modifications législatives ou orientations jurisprudentielles en la matière.

HÉBERGEMENT TOURISTIQUE : COMMENT S'Y PERDRE ET S'Y RETROUVER

RABAIS FONDS

WEBINAIRE	2 HEURES/0,2 UEC

Le projet de Loi 100, *Loi sur l'hébergement touristique,* est entré en vigueur le 1er septembre 2022. Ce webinaire aborde les principales dispositions de la nouvelle Loi ainsi que son règlement d'application. Les participants verront plus précisément les règles applicables pour une municipalité qui désire maintenir une interdiction de l'usage de location à court terme dans une résidence principale et les difficultés que cela peut représenter.

INITIATION AU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)

RABAIS FONDS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC

Ce cours d'une journée constitue une entrée en matière indispensable à ceux qui découvrent le Q-2, r. 22. Ce cours préalable leur permettra d'apprivoiser le sujet avant de suivre le cours de 14 heures intitulé Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22).

INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS - MODULES 1 ET 2

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	14 HEURES/1,4 UEC

Grâce à ce cours, démystifiez le contenu des différents règlements municipaux pouvant être adoptés afin de prévenir l'apparition de nuisances et l'insalubrité d'un bâtiment. Découvrez les principaux pouvoirs coercitifs pouvant être entrepris par la municipalité pour éliminer la cause de nuisance ou d'insalubrité et en évaluer le degré de gravité tout en acquérant les outils nécessaires pour effectuer des interventions adéquates et soutenir les citoyens dans le processus de prévention.

MODIFICATIONS 2023 AU RÉGIME DE PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES

RABAIS FONDS

WEBINAIRE	2 HEURES/0,2 UEC

L'omnibus règlementaire publié dans la *Gazette officielle du Québec* en juin 2023 a modifié 24 règlements, dont ceux en lien avec l'encadrement des activités en milieu hydrique tels que le régime transitoire, le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) et le *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* (RAMHHS). Le rôle des municipalités a notamment été élargi et certaines clarifications ont été ajoutées concernant le contenu des demandes d'autorisation municipale.

Puisque l'objectif de ce webinaire vise à informer les OMBE des nouvelles dispositions applicables lors de la délivrance de permis pour les activités en milieu hydrique en plus de répondre aux questionnements en lien avec les modifications 2023, il est fortement suggéré aux participants d'avoir une très bonne connaissance du régime transitoire ou d'avoir préalablement suivi la formation *Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques.*

MYSTÈRES DU LOTISSEMENT ET DES AVIS DE MOTION

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC

Ce cours aborde la question du lotissement et les considérations d'ordre pratique et juridique qu'il faut maîtriser lors de la préparation d'un règlement, de l'application de celui-ci ou du traitement des droits acquis. L'avis de motion sera également abordé. Quelle est son utilité et comment le présenter devant le conseil municipal?

PARTICIPATION PUBLIQUE OU RÉFÉRENDUM?

WEBINAIRE	2 HEURES/0,2 UEC

Ce webinaire a pour objectif de comprendre les mécanismes de participation publique rendus possibles par l'entrée en vigueur du *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* le 19 juillet 2018. Ce règlement permet aux municipalités d'adopter leur Politique de participation publique et d'exempter les projets de l'approbation référendaire. À partir d'exemples d'application, nous examinerons les exigences et possibilités d'une démarche de participation publique en mettant l'accent sur le rôle que l'officier municipal pourrait être amené à assumer.

PARTIE 3 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	18 HEURES/1,8 UEC

Les formations Lecture de plans et devis pour l'OMBE *et* Initiation au code de construction du Québec *sont fortement recommandées avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.*

Ce cours permet aux participants d'approfondir leurs connaissances des parties 3 et 10, et plus particulièrement des sections 3.1 à 3.8 de la partie 3 du Chapitre I, Bâtiment du Code de construction du Québec. Cette formation s'adresse aux participants qui possèdent déjà une bonne connaissance du Code national du bâtiment (CNB) 2015 et qui ont eu l'occasion de faire l'examen de plans ou l'inspection de bâtiments relevant de la partie 3 du CNB (2015).

PERMIS DÉLIVRÉ SANS DROIT : SOLUTIONS ET RECOURS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE FONCTIONNAIRE

WEBINAIRE	2 HEURES/0,2 UEC

En présence d'un permis délivré alors que les règlements ne le permettaient pas, que peuvent faire la municipalité et le fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme? Plusieurs solutions existent, dépendamment de la situation. Ce webinaire répondra à ces questions en présentant des cas vécus par le formateur pour illustrer les avantages et les inconvénients de recourir à l'une ou l'autre des solutions possibles en cas de permis délivré sans droit.

PROJET DE LOI 16 : ENCORE DES NOUVEAUTÉS EN URBANISME!

RABAIS FONDS

WEBINAIRE	2,5 HEURES/0,2 UEC

Le projet de loi 16, sanctionné le 1er juin 2023, apporte plusieurs nouveautés en urbanisme à tous les niveaux. Plusieurs changements concernent plus particulièrement les municipalités, notamment les exemptions à l'approbation référendaire, le plan d'urbanisme, le zonage incitatif, la formation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, les avis de conformité de la MRC (requis pour l'entrée en vigueur des règlements), etc. À cela s'ajoute un vent de changement proposé par les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Ce webinaire sera l'occasion de faire un tour d'horizon en s'attardant sur les changements ayant un impact sur les municipalités et le travail de l'OMBE.

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES : RAPPEL DES RÈGLES ET MODIFICATIONS RÉCENTES AU RÈGLEMENT

WEBINAIRE	2 HEURES/0,2 UEC

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années et dans un souci de réduire les risques de noyade de jeunes enfants, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé, en date du 20 mai 2021, des modifications quant à certaines dispositions du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, dont celles portant sur les droits acquis.

Ce webinaire se veut une synthèse des règles applicables, un survol des décisions rendues par les tribunaux, les nouvelles dispositions du règlement et des cas pratiques afin de bien assimiler la matière.

RÔLE DU CONCILIATEUR-ARBITRE (PERSONNE DÉSIGNÉE)

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC

La *Loi sur les compétences municipales* comporte des dispositions particulières permettant de trouver des voies de règlement à l'occasion de certains conflits de voisinage (clôture de ligne et découvert) ou relatifs à des fossés de drainage. En vertu de ces dispositions, toutes les municipalités du Québec doivent désigner une personne pour agir à titre de conciliateur-arbitre afin de régler des mésententes survenant dans ces domaines.

SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC

Ce cours s'adresse aux inspecteurs municipaux et à leurs collègues qui doivent gérer des situations et des clientèles difficiles, voire agressives. Il leur permettra d'apprendre à gérer calmement les situations ou les clientèles difficiles ainsi que leurs émotions, afin de pouvoir offrir un service de qualité tout en ne perdant pas leurs énergies à analyser les situations qui paraissent, de prime abord, insolubles et à intervenir de façon adéquate.

SYSTÈMES DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU Q-2, R. 22

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC

La formation a comme objectifs de présenter aux officiers municipaux les systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) approuvés par le Bureau de normalisation du Québec et de démystifier et mieux reconnaître les nouveautés qui touchent l'application du Q-2, r. 22. Ce cours permettra aussi d'en connaître davantage sur les champs de polissage, les contrats d'entretien, les rejets dans l'environnement, les systèmes de désinfection et les responsabilités des intervenants.

TROUVER L'ERREUR ET L'ÉVITER!

RABAIS FONDS

WEBINAIRE	1,5 HEURE/0,2 UEC

Sous forme de cas pratiques, ce webinaire animé par l'équipe du Service d'assistance juridique (SAJ) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aborde différentes erreurs et omissions qui peuvent avoir pour effet d'engager la responsabilité des municipalités. À ces erreurs et omissions, l'équipe apporte des pistes de solution ou de réflexion qui peuvent être abordées avant la prise de décision ou l'octroi du permis, le cas échéant.

ZONAGE AGRICOLE

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	14 HEURES/1,4 UEC

La première partie de la formation, basée sur une présentation magistrale donnée par un avocat, est consacrée à définir le rôle et les responsabilités des différents intervenants et à analyser les types de demandes prévues à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Le cheminement d'une demande, le rôle de l'inspecteur municipal et du conseil lors du traitement d'une demande et les droits acquis sont également abordés. La seconde partie illustre la partie théorique à l'aide de cas pratiques.

WEBINAIRES DISPONIBLES EN REDIFFUSION

- Aménager pour les piétons et cyclistes
  1 h
- Impacts municipaux du nouveau règlement provincial sur les chiens dangereux
  1 h
- La berce du Caucase : lutter efficacement contre une plante envahissante toxique
  2 h
- Les cas de moisissures : quelles sont les ressources disponibles?
  1 h/sans frais
- Les outils municipaux permettant l'encadrement du cannabis
  2 h
- Myriophylle à épis, envahisseur des lacs : où en sommes-nous en 2020?
  2 h
- Permis et certificats — Comment évaluez-vous votre gestion?
  2 h/sans frais
- Planifier et intégrer l'agriculture urbaine dans sa municipalité
  2 h
- Renouée du Japon — Mythes et réalités d'une plante envahissante redoutable
  1 h 30

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

ADMISSIBILITÉ POUR OBTENIR LE DIPLÔME ET LE TITRE OMBE

1. Être un employé municipal;
2. Être membre de la COMBEQ;
3. Obtenir un minimum de 10 unités d'éducation continue (UEC) tout en respectant les exigences des cours de base et de concentration.

ACCRÉDITATION SOFEDUC

La formation offerte par la COMBEQ est accréditée par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC).

Cette accréditation permet à la Corporation d'émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la SOFEDUC. Chaque heure de formation complétée vous donne 0,1 UEC.

RABAIS DE FORMATION

Un rabais est offert par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) pour certains cours du programme OMBE. Détails au **combeq.qc.ca**.

INSCRIPTION

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire d'inscription en ligne au **formationmunicipale.com**.

Votre inscription comprend :

- La documentation complète;
- Une attestation de participation ou de réussite et l'émission d'unités d'éducation continue (UEC), lorsqu'applicable;
- Les frais administratifs.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation et de remboursement est disponible en ligne au **formationmunicipale.com**.

Vous devez en prendre connaissance avant votre inscription.

PAIEMENT

Deux modes de paiement s'offrent à vous :

- Par carte de crédit lors de votre inscription au **formationmunicipale.com**;
- Par chèque, fait à l'ordre de la FQM, transmis à l'adresse suivante à la réception de la facture :

  Fédération québécoise des municipalités
  1134, Grande Allée Ouest, RC 01
  Québec (Québec) G1S 1E5

COURS EN FORMULE PRIVÉE

Les formations du diplôme OMBE sont également disponibles en formule privée pour des groupes constitués à l'initiative de municipalités ou de MRC. Consultez la COMBEQ pour connaître les possibilités et voir comment nos formations peuvent répondre à vos besoins spécifiques.

PROGRAMME OMBE

INFORMATION
formation@combeq.qc.ca

INSCRIPTION
combeq.qc.ca ou
formationmunicipale.com

COMBEQ
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

MOT DU PRÉSIDENT

Depuis les soubresauts de la pandémie, le monde municipal a repris de la vigueur et ses responsabilités se sont même accrues dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et parfois de changement de garde. Les défis du monde municipal sont vastes, d'où l'importance de bien s'outiller au bénéfice de nos régions.

Nous devons, pour le bien-être de nos concitoyens, maintenir l'excellence de nos équipes municipales tant au niveau des élus·es que des employés municipaux. En ce sens, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) assure une offre de formation de haute qualité adaptée aux réalités des organisations municipales.

Notre programmation d'automne s'annonce foisonnante : développement territorial, changements climatiques, application des obligations légales des organisations municipales, planification stratégique, communication citoyenne et gestion de crise, entre autres. Autant d'enjeux plus qu'actuels dont nous devons nous préoccuper quotidiennement.

La formation privée, le coaching en formule individuelle et la formation sur mesure, en plus de la formation traditionnelle, nous permettent de nous démarquer grâce à une offre exceptionnelle répondant aux besoins du monde municipal.

Nos collaborations avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que d'autres ministères sont également de fières réalisations pour vous offrir l'information juste et les outils les plus performants afin de vous permettre d'atteindre vos objectifs de développement de compétences.

Par leur offre de formations, la FQM, sa division du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) et ses partenaires, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), permettent aux administratrices et administrateurs municipaux d'approfondir leurs connaissances pour répondre aux exigences spécifiques du monde municipal.

Je vous incite donc vivement à vous inscrire à l'un de nos parcours de formation. Les élus·es ont beaucoup à y gagner, car en renforçant nos compétences, nous serons mieux préparés à faire face aux nombreux défis qui concernent la sphère municipale, et cela profitera grandement à nos communautés réparties sur l'ensemble du territoire québécois.

Jacques Demers
Président de la Fédération québécoise des municipalités et du Fonds d'assurance des municipalités du Québec
Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

ACCÉDEZ AU SITE WEB

Cette certification regroupe **les quatre cours fondamentaux pour tout élu·e municipal, notamment la formation obligatoire Le comportement éthique. Également au programme : Les rôles et les responsabilités des élus·es, Maîtrisez vos dossiers municipaux et La gestion financière municipale**. Le certificat permet donc d'acquérir les notions de base quant aux rôles, aux responsabilités et à la prise de décision, tant à l'intérieur de réunions préparatoires à l'administration municipale qu'au conseil municipal. Il favorise de même la construction d'argumentaires solides en prévision des discussions lors des séances de caucus, comités de travail et conseils municipaux.

Ces quatre cours de base représentent les cours obligatoires afin d'obtenir le **Diplôme d'administrateur municipal** et le **Diplôme en leadership municipal**.

INFORMATIONS

- Pour être valide, le cours obligatoire **Le comportement éthique** doit avoir été suivi après le 7 novembre 2021;
- Seules les formations proposées par la FQM pourront être prises en compte dans le cadre du parcours vers le certificat;
- Tous ces cours sont disponibles en formule privée;
- Chacun des 4 cours pourra être suivi dans l'une des formules présentées dans ce document.

LISTE DES COURS

COURS OBLIGATOIRES

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus·es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale

DESCRIPTION DES COURS

LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE COURS EN AUTO-APPRENTISSAGE	6 HEURES / 0,6 UEC LA DURÉE DU COURS EST DE 5 HEURES; 1 HEURE SUPPLÉMENTAIRE EST PRÉVUE POUR POURSUIVRE LES ÉCHANGES AU BESOIN. ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Obligatoire pour tous les élus·es municipaux, cette formation a été actualisée avec les changements apportés par la loi issue du PL 49. Son contenu, attesté conforme à la Loi par la Commission municipale du Québec (CMQ), vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l'élu·e municipal. Elle est conçue de manière dynamique, interactive, constructive et positive afin de vous expliquer les notions essentielles à la bonne gouvernance municipale. Enfin, pour toutes les dispenses de cette formation, la FQM s'assurera que le ou les formateurs qui animeront ce cours seront accrédités par la CMQ.

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS·ES

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE COURS EN AUTO-APPRENTISSAGE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Découvrez le système municipal québécois, ses lois et ses règlements. Parcourez les rôles de l'élu·e, ses fonctions, ses devoirs et ses responsabilités ainsi que les rôles et responsabilités des gestionnaires de la municipalité en plus du fonctionnement du conseil municipal, les procédures de séance et les mécanismes de prise de décision. Un atout indéniable pour tous les nouveaux élus·es!

MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Essentiel et complémentaire au cours **Les rôles et responsabilités des élus·es,** ce cours permet de distinguer les champs de compétences d'une municipalité et d'une MRC et de comprendre les pouvoirs du conseil municipal en matière d'ententes municipales. Il permet également d'en apprendre davantage sur les pouvoirs et devoirs des municipalités en matière d'accès à l'information et d'accroître votre niveau de maîtrise des dossiers municipaux en urbanisme et en environnement.

LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Si vous votez un budget municipal, cette formation est pour vous. Vous y apprendrez la mécanique du budget municipal, le processus décisionnel, le rôle des intervenants, les sources de revenus municipaux ainsi que leur diversification.

GRAVIR LE SOMMET, UN PAS À LA FOIS

ACCÉDEZ AU SITE WEB

La FQM accompagne les nouveaux élus·es en les outillant avec une programmation d'ateliers à la carte, spécialement conçus pour répondre à leurs enjeux, et qui leur permet d'acquérir leur *Attestation de relève municipale*! Attention, l'accès aux cours suivants est modifié. Les webinaires mentionnés dans ce parcours sont accessibles uniquement en rediffusion. De plus, la formation Réussir avec les médias n'est pas disponible actuellement, ni le Parcours en leadership - Nouvel élu·e.

Choisissez la trajectoire qui vous convient le mieux :

TRAJECTOIRE 1 **Attestation de base**

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 1 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)

TRAJECTOIRE 2 **Attestation avec mention BRONZE**

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 1 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)
- La formation du volet **Défi**

TRAJECTOIRE 3 **Attestation avec mention ARGENT**

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 2 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)
- La formation du volet **Défi**

TRAJECTOIRE 4 **Attestation avec mention OR**

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 1 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)
- 1 activité de formation au choix des volets **Ascension ou Sommet**
- La formation du volet **Défi**

LISTE DES COURS

DÉFI

- Formations La planification stratégique 1 et 2

(Voir les descriptions des cours en page 42.)

SOMMET

- Série de 4 ateliers politiques sur les enjeux municipaux **EN REDIFFUSION**

ASCENSION

- Se connaître : développement du leader (TRIMA) et Introduction au leadership collaboratif

(Voir les descriptions des cours en page 49.)

CAMP DE BASE

- Le comportement éthique
- La gestion financière municipale
- Les rôles et responsabilités des élus·es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux

INITIATION - Série de webinaires sur le monde des élus·es municipaux **EN REDIFFUSION**

- Principaux enjeux municipaux
- Finances municipales - Rôle de l'élu·e, en collaboration avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- Introduction au monde des élus·es

Avec le soutien du gouvernement du Québec
Québec

DESCRIPTION DES COURS

INITIATION - Série de webinaires sur le monde des élus·es municipaux

PRINCIPAUX ENJEUX MUNICIPAUX

REDIFFUSION	ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Les enjeux politiques nationaux ont un impact important dans la gestion municipale. En effet, chaque année le gouvernement adopte des lois et des règlements qui modifient les pouvoirs et les responsabilités des conseils municipaux québécois. Ce webinaire permettra aux préfets, maires et conseillers, fraichement élus, de prendre connaissance des principaux dossiers et projets politique d'actualité.

FINANCES MUNICIPALES – RÔLE DE L'ÉLU·E

REDIFFUSION	ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

En collaboration avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Lors de son mandat, un élu·e municipal sera amené à voter sur un budget annuel ainsi que sur les orientations et projets ayant un impact financier pour la municipalité. Au cours d'une année, plusieurs étapes, certaines légales et d'autres de planification, seront nécessaires pour compléter un cycle financier complet. Ce webinaire dressera donc les principales étapes du cycle financier municipal et présentera les différents outils de planification, en plus de décrire les principales composantes d'un budget annuel.

INTRODUCTION AU MONDE DES ÉLUS·ES

REDIFFUSION	ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Le but de cette formation est d'initier les nouveaux élus·es à leur rôle et de leur donner les outils nécessaires afin de faire de leur mandat un succès.

CAMP DE BASE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Consulter les pages 38-39 du présent répertoire consacrée au Certificat en compétences municipales :

- Le comportement éthique
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- Les rôles et responsabilités des élus·es
- La gestion financière municipale

ASCENSION

SE CONNAÎTRE : DÉVELOPPEMENT DU LEADER (TRIMA)

Voir les informations et descriptions des cours en page 49.

SOMMET

ATELIERS POLITIQUES SUR LES ENJEUX MUNICIPAUX

REDIFFUSION	ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Les enjeux politiques nationaux ont un impact important dans la gestion municipale. Ces webinaires permettront aux préfets, maires et conseillers, fraichement élus, de prendre connaissance périodiquement de l'évolution des principaux dossiers et projets politique d'actualité.

DÉFI

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 1 ET 2

Voir les informations et descriptions des cours en page 42.

DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL

ACCÉDEZ AU SITE WEB

Ce diplôme, déjà obtenu par des centaines d'élus·es municipaux du Québec, vise l'augmentation des connaissances et de la compréhension de plusieurs champs d'intervention municipaux. L'élu·e qui s'engage dans ce parcours comprendra tout d'abord mieux le fonctionnement municipal par l'entremise des cours obligatoires, puis choisira une activité de concentration parmi les nombreux thèmes proposés. Enfin, un vaste éventail de cours à option est offert afin d'obtenir ou de parfaire ses connaissances dans divers domaines. Un nombre minimal de 1,2 unité d'éducation continue (UEC) issue des cours à option est requis pour compléter le diplôme. Les conférences Web en direct pourront être comptabilisées (UEC à concurrence de 0,6) et devront différer de celles incluses au parcours en leadership. Il est précisé que seules les formations proposées par la FQM pourront être prises en compte dans le cadre du parcours vers le diplôme.

Donc, pour obtenir le diplôme, il faut totaliser 1,8 UEC, en plus des cours de base :

- 4 cours de base du **Certificat en compétences municipales**
- 1 cours de concentration pour 0,3 à 0,6 UEC
- Cours à option et webinaires en direct pour 1,2 UEC à 1,5 UEC

Pour organiser un cours en formule privée adaptée à votre réalité municipale ou pour une information sur les prochaines inscriptions au calendrier public, vous pouvez communiquer avec nous à **competences@fqm.ca**.

LISTE DES COURS

COURS OBLIGATOIRES – CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

VOIR LA DESCRIPTION DES COURS EN PAGE 37

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus·es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale

COURS DE CONCENTRATION

1 COURS AU CHOIX

- Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats
- Interactions entre la mairesse ou le maire, le conseil municipal et la direction générale : qui fait quoi en matière de ressources humaines?
- La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale FORMULE ACTUALISÉE
- La planification stratégique : un guide à la décision — Volet 1
- La planification stratégique : un guide à la décision — Volet 2 NOUVEAUTÉ
- La prise de décision en urbanisme NOUVEAUTÉ
- Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix
- MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale
- La préparation et la participation des élus·es aux assemblées du conseil municipal

COURS À OPTION

1,2 UEC MINIMUM

EN SALLE (CALENDRIER PUBLIC OU FORMULE PRIVÉE À LA DEMANDE)

- La communication avec les médias et les citoyens
- La gestion contractuelle en deça de 121 200 $
- Le comité consultatif en urbanisme : un outil de démocratie participative au service de la collectivité
- Le coût de revient des activités municipales
- Le lean management - Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale
- Le service à la clientèle (et la gestion des situations conflictuelles)
- Le droit des élus·es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions
- Les programmes d'aides financières comme outils de développement
- Mariage civil et union civile
- Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employés — Autoapprentissage
- Rôle et pouvoirs des administrateurs des OBNL
- Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal — Autoapprentissage
- Les droits et privilèges du statut de maire et de conseiller municipal durant les séances du conseil **NOUVEAUTÉ**

EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE (Contactez-nous à competences@fqm.ca)

- Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC
- Le développement et le financement de la culture en milieu municipal
- Les relations du travail et la gestion des conflits
- Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels
- Projet de loi 122 : les faits saillants
- La gestion de crise

Les conférences Web en direct et payantes pourront être comptabilisées en remplacement d'un (1) cours à option.

DESCRIPTION DES COURS

COURS DE CONCENTRATION

ADJUGÉ! LES COULISSES DE LA PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'OCTROI DE CONTRATS MUNICIPAUX

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cette formation interactive allie travail en équipe et études de cas afin de vous faire découvrir le chemin emprunté par un contrat, de sa conception à son octroi, en portant attention aux étapes cruciales. Les règles nombreuses et complexes créent un casse-tête dans lequel il est souvent difficile de se retrouver. Cette formation vous procurera les outils nécessaires pour effectuer une prise de décision efficace et éclairée.

INTERACTIONS ENTRE LA MAIRESSE OU LE MAIRE, LE CONSEIL ET LA DIRECTION GÉNÉRALE : QUI FAIT QUOI EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES?

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Lors de ce cours, le formateur approfondira le rôle du conseil, du maire ou de la mairesse et de la direction générale dans la gestion des ressources humaines ainsi que les interrelations entre le rôle de chacun. Il s'adresse tant aux élus·es qu'à la direction générale. Nous recommandons qu'il soit suivi minimalement par l'équipe maire-dg de votre organisation.

Cette formation est offerte en privé pour répondre aux besoins spécifiques de votre organisation. N'attendez pas qu'un conflit surgisse avant de bien comprendre les limites de votre rôle.

LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DE LA MAIRESSE OU DU MAIRE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

FORMULE ACTUALISÉE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Cette formation à laquelle mairesses, maires, directrices et directeurs généraux sont invités·ées à participer en duo a pour objectif de les amener à comprendre et à harmoniser leurs fonctions respectives.

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE : UN GUIDE À LA DÉCISION — VOLET 1

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Comment mettre en place une démarche structurée de planification stratégique : cette formation vous permettra de comprendre la démarche pratique permettant de diagnostiquer de manière intégrée le contexte de l'organisation (diagnostic stratégique), d'évaluer les choix qui s'offrent à elle (choix stratégiques possibles) et comment les déployer. Au cours de cette formation, vous serez amenés à comprendre les composantes du modèle de management stratégique et à apprivoiser les modèles et outils d'analyse.

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE : UN GUIDE À LA DÉCISION — VOLET 2

NOUVEAUTÉ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS.ES ET GESTIONNAIRES

Dans la poursuite de la planification stratégique vous serez amené à analyser le positionnement de l'organisation dans ses marchés, définir les orientations stratégiques, tout en améliorant la diversification et les performances de l'organisme.

Seront également traités dans cette formation, les partenariats, les options stratégiques et l'implantation de la gestion du changement.

LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME

NOUVEAUTÉ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES

La prise de décision en matière d'urbanisme est essentielle à la saine gestion du territoire. Proposé dans une nouvelle formule révisée et plus compacte, ce cours présente plusieurs outils afin de vous amener à prendre des décisions plus éclairées pour un développement harmonieux.

LES MÉCANISMES DE MISE EN COMMUN : COMMENT FAIRE LES BONS CHOIX

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Les obligations des organismes municipaux sont de plus en plus nombreuses et complexes. Les mécanismes de mise en commun doivent être considérés et constituent bien souvent la seule avenue possible pour respecter ces obligations. Déclaration de compétence, fourniture de services, délégation de compétence, création d'une Régie, etc. Comment s'y retrouver et surtout, comment faire les bons choix?

MRC, COMPRENDRE ET MAXIMISER LES OUTILS DE LA GOUVERNANCE RÉGIONALE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Cette formation portant sur la gouvernance des municipalités régionales de comté (MRC) met l'accent sur le rôle des élus·es municipaux au conseil de la MRC, ainsi que sur celui du préfet et des fonctionnaires au sein des actions relatives à la gouvernance régionale. La formation aborde le fonctionnement général d'une MRC et les distinctions avec celui des municipalités. Elle démystifie ses pouvoirs et responsabilités et s'attarde sur le rôle et les responsabilités des conseillers de la MRC et du préfet. Cette formation, avant tout pratique, donne des outils aux élus·es et aux fonctionnaires afin de mieux interagir avec ce palier important du développement de nos régions.

LA PRÉPARATION ET LA PARTICIPATION DES ÉLUS·ES AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES

La formule originale de cette journée de formation s'apparente plutôt à un atelier. L'avant-midi dresse le décor théorique et rappelle les règles (les inscrits reçoivent préalablement un cartable) afin de préparer les simulations et jeux de rôles de l'après-midi. Ce *boot camp* vise à donner aux participants tous les outils pour intervenir efficacement au conseil municipal.

COURS À OPTION

LA GESTION CONTRACTUELLE EN DEÇA DE 121 200 $

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Les municipalités, par l'adoption d'un Règlement sur la gestion contractuelle, peuvent prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure à 121 200 $ (depuis le 7 octobre 2022). Plusieurs municipalités ont utilisé ce pouvoir afin de leur permettre d'accorder des contrats de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à ce montant. Ainsi, il est essentiel que les élus·es connaissent bien certaines règles minimales applicables afin d'éviter les « pièges » que peut comporter une telle « liberté contractuelle ».

LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME : UN OUTIL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Ce cours s'adresse aux membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et aux élus·es qui souhaitent mieux tirer parti de ce formidable outil au service de l'aménagement des collectivités. Il aborde tous les aspects entourant le fonctionnement d'un CCU par le biais d'exemples simples et de mises en situation. Il démystifie les rôles et pouvoirs liés à l'urbanisme dit discrétionnaire.

LE COÛT DE REVIENT DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3,5 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Vous ne savez pas exactement combien vous coûtent les divers services municipaux? Si vous aviez à choisir entre garder en régie et donner en impartition l'un de vos services, sauriez-vous quoi faire? Vous aimeriez mesurer l'impact de vos décisions stratégiques sur le coût de revient de vos services municipaux? Vous vous questionnez quant à vos stratégies de tarification, notamment pour des services partagés avec d'autres municipalités?

Cet atelier est donc pour vous, élus·es, directeurs généraux et gestionnaires. Vous y apprendrez les concepts de base du coût de revient dans un cadre pratique et adapté au contexte municipal. L'atelier a pour but de sensibiliser les participants à l'importance de posséder de bons outils de calcul de coût de revient et à en présenter les concepts de base.

LE *LEAN MANAGEMENT* - COMMENT GÉNÉRER DE LA VALEUR DANS L'ORGANISATION MUNICIPALE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES / 0,7 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cette formation s'adresse aux différents acteurs du secteur municipal soit, les élus·es, les gestionnaires et les employés qui souhaitent s'initier aux fondements du *Lean management* et de l'amélioration continue. L'approche *Lean Six Sigma* offre des concepts robustes et une méthodologie structurée qui conduit à la création de valeur dans les services publics.

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE ET LA GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La satisfaction des citoyens est au cœur de vos préoccupations? Vous désirez que votre organisation améliore sa performance en matière de service à la clientèle? Cette formation permettra à votre équipe de se munir des meilleurs moyens pour y parvenir.

LES APPELS D'OFFRES : RETOUR SUR LES PRINCIPES DE BASE

NOUVEAUTÉ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	2 HEURES / 0,2 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Ce cours de 2 heures revient sur les concepts de base : l'analyse de la conformité des soumissions, le principe de l'égalité des soumissionnaires, le rejet des soumissions et le retour en appel d'offres, de même que le Règlement de gestion contractuelle.

LE DROIT DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX À LA REPRÉSENTATION JURIDIQUE DANS LE CADRE DE POURSUITES INTENTÉES CONTRE EUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Ce cours permettra aux élus·es municipaux de prendre connaissance des dispositions du Code municipal du Québec ou de la *Loi sur les cités et villes* leur assurant une représentation juridique, aux frais de la municipalité, lorsqu'ils font l'objet de poursuites civiles, pénales ou criminelles découlant de l'exercice de leurs fonctions.

Ce régime de protection comporte des avantages évidents pour l'élu·e qui se voit poursuivi pour des paroles prononcées ou des gestes posés à titre de maire ou de conseiller municipal, mais il comporte aussi des dangers que l'élu·e doit connaître avant de requérir que sa municipalité assume ses honoraires juridiques.

C'est un rendez-vous important qu'il ne faut pas manquer et le cours comportera des mises en situation pratique relativement à l'application du régime légal de protection, qui seront abordées par le groupe.

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE COMME OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Les lois municipales offrent une large palette d'aide financière et technique qu'une municipalité peut accorder afin de favoriser le développement économique, urbanistique, social et environnemental. Ce cours d'une demi-journée permet de dresser un portrait de ces aides et de leurs spécificités.

MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE

CAPSULE VIDÉO	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES

Cette formation en ligne, entièrement adaptée aux contraintes d'horaire et d'éloignement, peut être suivie au bureau comme à la maison au moment où vous le désirez. Elle permet de connaître les étapes de la célébration, les documents à compléter et offre des recommandations d'usage pour la tenue d'un mariage et d'une union civile à la municipalité.

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT DANS LE MILIEU MUNICIPAL : LA NÉCESSAIRE PARTICIPATION DES EMPLOYÉS

COURS EN AUTO-APPRENTISSAGE	1 HEURE / 0,1 UEC EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les employés ont tous leur rôle à jouer dans le maintien d'un climat de traàain et la prévention des situations de harcèlement psychologique dans leur milieu de travail.

Cette formation d'une durée approximative de trente (30) minutes a été conçue afin de permettre aux employeurs œuvrant dans le milieu municipal de former leurs employés sur les notions liées au harcèlement psychologique en milieu de travail.

Elle vise à mieux outiller les employés afin qu'ils soient à même de comprendre ce qui constitue ou non du harcèlement psychologique et comprendre leur implication quotidienne dans la prévention de celui-ci.

LES DROITS ET PRIVILÈGES DU STATUT DE MAIRE ET DE CONSEILLER MUNICIPAL DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL

NOUVEAUTÉ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Quels sont les droits des membres du conseil municipal lorsque ces derniers participent à la séance préparatoire ainsi qu'à une séance du conseil municipal ? C'est à cette question que vise à répondre cette formation de 3 heures qui permettra aux participants de se sentir à l'aise avec la procédure de la séance préparatoire et du conseil municipal.

LA COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ET LES CITOYENS

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les élus·es et gestionnaires municipaux sont régulièrement appelés à communiquer de l'information à leurs citoyens aussi bien qu'aux divers médias. Ce cours vise à mieux outiller les intervenants afin qu'ils puissent livrer leur message de manière claire et efficace pour qu'il soit bien entendu.

RÔLE ET POUVOIRS DES ADMINISTRATEURS DES OBNL

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Ce cours d'une demi-journée propose de mieux connaître les organismes à but non lucratif et d'apprendre à interagir efficacement avec leurs administrateurs.

SAVOIR COMPOSER AVEC LA PRÉVENTION ET LA GESTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE DANS LE MILIEU MUNICIPAL

COURS EN AUTO-APPRENTISSAGE	2 HEURES / 0,2 UEC ÉLUS·ES, DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET GESTIONNAIRES

Les élus·es, la direction générale et les autres gestionnaires municipaux ont tous leur rôle à jouer dans la prévention et la gestion des situations de harcèlement psychologique.

Cette formation vise à mieux outiller ces intervenants afin qu'ils puissent comprendre leur rôle, mais également être à même de poser des actions concrètes et efficaces dans la prévention et la gestion du harcèlement psychologique.

COURS À OPTION – EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE

LE MARKETING TERRITORIAL : MODE D'EMPLOI POUR LES MUNICIPALITÉS ET MRC

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Dans cette formation, vous apprendrez comment agir sur l'attractivité des municipalités et MRC, en utilisant une approche du marketing territorial adaptée au contexte des régions du Québec. Elle vise autant le développement des milieux de vie en fonction des attentes et besoins des milléniaux, que la construction de marques territoriales fortes et distinctives. L'objectif : attirer de nouveaux résidents et agir sur les enjeux de la pénurie de main-d'œuvre.

LE DÉVELOPPEMENT ET LE FINANCEMENT DE LA CULTURE EN MILIEU MUNICIPAL

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La culture fait partie des acteurs économiques importants. Elle est créatrice d'emplois et de richesses collectives. L'offre culturelle attire et retient les résidents et les visiteurs en toute saison. Les municipalités sont porteuses des expressions artistiques et culturelles et doivent, dans ce contexte, se positionner afin de bien analyser les demandes. Mais comment procéder?

LES RELATIONS DU TRAVAIL ET LA GESTION DES CONFLITS

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES

Tout ce que vous devez savoir en matière de prévention et de gestion de conflits afin de vous permettre d'accroître votre efficacité en milieu de travail. Les outils de travail efficaces, les styles de gestion, l'angle de négociation et le processus à suivre en cas d'échec seront notamment abordés afin de dénouer ces situations.

MAXIMISER VOTRE IMPACT AUPRÈS DES DIVERS PALIERS DÉCISIONNELS

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Cette formation vise à outiller les élus·es dans la présentation des projets auprès des différents paliers décisionnels à l'extérieur de la municipalité. Elle permet d'apprendre à présenter un dossier adéquatement afin d'accroître les possibilités de succès.

LA GESTION DE CRISE

NOUVEAUTÉ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 À 6 HEURES / 0,3 À 0,6 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Cette formule de formation offre aux participants la possibilité d'approfondir leurs connaissances grâce à des explications détaillées, de nombreux exemples concrets et la participation active avec la possibilité de poser plusieurs questions. Ainsi, les participants auront l'opportunité d'explorer en profondeur les principaux concepts et stratégies de communication en situation de crise dans le contexte municipal.

DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL

ACCÉDEZ AU SITE WEB

Le diplôme en leadership municipal a été développé à partir de profils de compétences conçus spécifiquement pour les postes d'élus·es et de gestionnaires municipaux. Il leur permet d'accroître substantiellement leur impact au sein de leur équipe, de leur organisation ainsi qu'auprès de l'ensemble de la collectivité. Pour l'obtention du diplôme, l'élu·e municipal ou le gestionnaire doit suivre les quatre formations du certificat en compétences municipales et choisir 6 cours de concentration. Les conférences Web en direct pourront être comptabilisées et devront différer de celles incluses au parcours d'administrateur municipal (3 conférences Web pour 1 cours, maximum). Notez que les cours de concentration sont également accessibles en dehors du diplôme. Il est précisé que seules les formations proposées par la FQM pourront être prises en compte dans le cadre du parcours vers le diplôme.

Donc, pour obtenir le diplôme :

- 4 cours de base du **Certificat en compétences municipales**
- 6 cours de concentration ou conférences Web en direct

Pour organiser un cours en formule privée ou pour une information sur les prochaines inscriptions au calendrier public, vous pouvez communiquer avec nous à **competences@fqm.ca**.

LISTE DES COURS

COURS OBLIGATOIRES – CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

VOIR LA DESCRIPTION DES COURS EN PAGE 37

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus·es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale

COURS DE CONCENTRATION

AU CHOIX, POUR UN MINIMUM DE 6 COURS :

- Se connaître : développement du leader (TRIMA)
- Introduction au leadership collaboratif NOUVEAUTÉ
- Communiquer avec impact en tant qu'élue

Les conférences Web en direct et payantes pourront être comptabilisées en remplacement d'un (1) cours à option (3 conférences Web pour 1 cours à option, maximum).

EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE (contactez-nous à competences@fqm.ca)

- Co-développement
- *Coaching* professionnel individuel
- *Coaching* privé sur demande
- Initiation au *coaching*
- Certification Ceinture jaune en *Lean Six Sigma*
- L'art de prendre la parole en public
- Gestion des médias sociaux — Aspects pratiques
- Réussir avec les médias
- Assumer son leadership en tant qu'élue : phase 2
- Civilité et harmonie (volet élu·e municipal) – *Coaching* NOUVEAUTÉ

CONFÉRENCE WEB

- Gérer son stress NOUVEAUTÉ

DESCRIPTION DES COURS

COURS DE CONCENTRATION

SE CONNAÎTRE : DÉVELOPPEMENT DU LEADER (TRIMA)

EN LIGNE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Grâce au test psychométrique TRIMA, cette activité, réalisée de manière autonome et à distance, vise à établir ses zones de confort et d'inconfort, ses forces et ses faiblesses, ses préférences dans différents domaines de compétences et son style de leadership. Si vous avez envie d'apprendre à mieux vous connaître, à capitaliser sur vos forces, à travailler sur des compétences émergentes, prendre conscience de traits à développer ainsi qu'amorcer une lecture différente des autres, cette formation est pour vous!

INTRODUCTION AU LEADERSHIP COLLABORATIF

NOUVEAUTÉ

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cette formation vise à faire le point sur votre leadership, votre attitude et vos comportements de leader. En vous inspirant des différents modèles de leadership qui vous seront présentés, vous serez invités à déterminer les occasions de développement de votre leadership et à vous donner un plan d'action pour y parvenir.

COMMUNIQUER AVEC IMPACT EN TANT QU'ÉLUE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

En tant qu'élue, ce cours vous préparera à communiquer avec l'impact maximal au regard de l'environnement existant, du public visé et des objectifs poursuivis. Il est proposé par la FQM et organisé en partenariat avec le Groupe Femmes, politique et démocratie, avec le concours du gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente intervenue entre la FQM et le Secrétariat à la condition féminine.

COURS EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE

CO-DÉVELOPPEMENT

EN CLASSE VIRTUELLE	7 SÉANCES DE 90 MIN. COMPTE POUR 1 COURS DE 0,6 UEC DANS LE PARCOURS COHORTE MAIRES ET PRÉFETS COHORTE CONSEILLERS MUNICIPAUX

Dans la lignée des communautés de pratique qui remportent depuis plusieurs saisons un vif succès auprès des participants, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a élaboré pour vous un programme de co-développement. Il s'agit d'une approche de développement professionnel qui place un petit groupe de personnes d'un même domaine d'expertise dans une relation d'entraide et d'échanges.

Vous allez vraiment aimer cette manière différente de développer vos compétences!

De décembre 2023 à juin 2024, la FQM organise, pour des cohortes composées de 6 à 8 élus·es, 7 rencontres virtuelles de 90 minutes chacune. Les cohortes seront organisées afin de prendre en compte le rôle de chacun à la municipalité; ainsi, seront proposés un groupe pour maires et préfets ainsi qu'un pour les conseillers municipaux.

Afin de vous projeter dans ce parcours, voici le programme que nous avons imaginé pour vous :

- 1 rencontre de prise de contact et d'établissement du calendrier de rencontres;
- 5 rencontres thématiques - à titre d'exemple :
    - Rôle, posture et leadership au sein de l'équipe municipale et avec les citoyens;
    - Développement du territoire;
    - Développement de projets particuliers;
    - La place du municipal en environnement;
    - Rôle politique – Pratico-pratique;
- 1 rencontre finale de rétroaction et de partage sur l'expérience.

COACHING PROFESSIONNEL INDIVIDUEL

EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE VARIABLE EN FONCTION DU FORFAIT CHOISI ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Ce parcours destiné aux élus·es comme aux gestionnaires est une occasion unique de vous parfaire en collaboration avec une professionnelle uniquement dédiée à votre cheminement et vos besoins. Ce *coaching* personnalisé vous permettra, notamment, de développer vos compétences ainsi que votre posture de leader en contexte municipal. Au terme de ce *coaching*, s'en trouveront bonifiés vos compétences humaines et vos compétences de gestion, votre planification stratégique et organisationnelle, votre leadership, et plus encore!

Cette formation est offerte sur demande seulement et disponible en 3 forfaits différents.

COACHING PRIVÉ SUR DEMANDE

EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE DE 5 HEURES EXTENSIBLE ÉLUS·ES

Ce parcours destiné aux élus·es vous offre l'opportunité de vous parfaire en collaboration avec une élue ou un élu municipal expérimenté qui vous accompagnera dans votre cheminement et sera à l'écoute de vos attentes.

L'accompagnement minimal suggéré est de 5 heures; toutefois, une formule différente peut aussi être déterminée.

INITIATION AU *COACHING*

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Axé sur l'expérimentation, cet atelier vise à initier les élus·es municipaux au *coaching*. Les activités pédagogiques permettront de réfléchir à la conscience de soi en situation de *coaching*, à la nature de la relation entre le *coach* et le *coaché* ainsi qu'aux contextes propices au *coaching* dans le rôle d'élu·e. Au terme de la formation, les participants repartiront avec de nouvelles techniques à expérimenter ainsi qu'un plan d'action afin de les intégrer dans leur quotidien.

CERTIFICATION CEINTURE JAUNE EN *LEAN SIX SIGMA*

15 HEURES / 1,5 UEC
ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cette formation s'adresse aux élus·es et gestionnaires municipaux qui souhaitent maîtriser les outils du *Lean management* et de l'amélioration continue dans leur organisation. L'approche *Lean Six Sigma* offre des outils robustes et une méthodologie structurée qui conduit à la création de valeur dans les services publics.

L'ART DE PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE VARIABLE EN FONCTION DU FORFAIT CHOISI ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Disponible en 3 forfaits différents, cette formation de haut niveau s'adresse à des groupes limités de 1 à 5 participants, au choix, afin de favoriser l'apprentissage. Elle est recommandée pour les participants d'une même municipalité ou MRC afin de faciliter les échanges et le dialogue. Ce cours vise deux objectifs : perfectionner l'art de livrer une allocution, un discours, une présentation ou un pitch, et développer des méthodes de préparation qui permettront d'être plus confiant lors d'une allocution et plus percutant et convaincant afin de susciter l'adhésion de votre public.

GESTION DES MÉDIAS SOCIAUX — ASPECTS PRATIQUES

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE VARIABLE EN FONCTION DU FORFAIT CHOISI ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Disponible en 3 forfaits différents, cette formation de haut niveau s'adresse à des groupes limités de 1 à 5 participants, au choix, afin de favoriser l'apprentissage. Elle est recommandée pour les participants d'une même municipalité ou MRC afin de faciliter les échanges et le dialogue. Ce cours vise deux objectifs : comprendre l'importance des médias sociaux et les façons d'utiliser les plateformes sociales pour communiquer avec ses parties prenantes (citoyens, médias, autres élus, etc.) ainsi que développer des méthodes de préparation qui permettront d'être plus confiant lors d'une allocution et plus percutant et convaincant afin de susciter l'adhésion lors de votre prochaine présentation.

RÉUSSIR AVEC LES MÉDIAS

COURS EN FORMULE PRIVEE SUR DEMANDE	4 HEURES ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Cette formation d'une durée de 4 heures, qui allie théorie et pratique, permet d'améliorer de façon significative les aptitudes et la performance communicationnelles des participants face aux médias. Les simulations et les scénarios seront construits et adaptés en fonction des enjeux de votre organisation, mais aussi en tenant compte de l'expérience des participants. Le degré de difficulté augmentera successivement d'une simulation à l'autre au fil de la formation (tant concernant la forme que le fond).

ASSUMER SON LEADERSHIP EN TANT QU'ÉLUE : PHASE 2

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Faisant suite à la formation **Communiquer avec impact en tant qu'élue**, pour les élues exerçant dans le contexte complexe de la pandémie, qui ont à communiquer avec peu d'informations, avec différents interlocuteurs, à prendre leur place dans des environnements majoritairement masculins et à assumer leur leadership, ce cours leur permettra :

- d'augmenter leur aisance à communiquer dans une situation de crise (contexte);
- de comprendre les subtilités intergénérationnelles et les stéréotypes pour être plus efficace (interpersonnel);
- de renforcer ou adopter une routine avant et après la prise de parole (intrapersonnel).

Proposé par la FQM, ce cours est organisé en partenariat avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente intervenue entre la FQM et le Secrétariat à la condition féminine.

CIVILITÉ ET HARMONIE (VOLET ÉLU·E MUNICIPAL) - *COACHING*

NOUVEAUTÉ

COACHING EN VISIOCONFÉRENCE EN CLASSE VIRTUELLE	1 OU 2 HEURES / 0,1 OU 0,2 UEC ÉLUS·ES

Une communication respectueuse, non violente et bienveillante est essentielle pour respecter les règles de civilité qui doivent prévaloir en toutes circonstances dans les relations interpersonnelles. Les acteurs du monde municipal n'échappent pas à cette règle et, mieux, se doivent d'être exemplaires en la matière. La FQM vous accompagne dans cette prise de conscience grâce à un programme de coaching qui vise à atteindre efficacement vos objectifs en matière d'instauration de pratiques civiles concrètes vis-à-vis des collègues ou citoyens.

CONFÉRENCE WEB

GÉRER SON STRESS

NOUVEAUTÉ

EN LIGNE	1,5 HEURE / 0,2 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

La pandémie a créé une onde de changements qui ont sollicité nos capacités d'adaptation pour continuer à bien servir nos citoyens. Le stress qui perdure a créé un sentiment d'usure qui a été amplifié par l'obligation d'être présent ou en mode hybride, la rareté de la main-d'œuvre, la particularité de l'environnement individuel, l'inflation…

Cette conférence web en caméra ouverte avec un maximum de 50 participants vise à créer un espace-temps pour partager à propos de ce défi permanent; elle aide les participants à s'outiller et se solidariser. Cet atelier ne prétend pas proposer une solution unique qui convient pour tous. Il invite à prendre connaissance des façons de réagir et propose une méthode pour mieux gérer son stress.

TRAINING PATH DESIGNED FOR THE ELECTED OFFICERS OF ENGLISH-SPEAKING COMMUNITIES

PARCOURS DE FORMATION DÉDIÉ AUX ÉLUS·ES DES COMMUNAUTÉS D'EXPRESSION ANGLAISE

ACCÉDEZ AU SITE WEB

The Fédération québécoise des municipalités *has received the support of the* Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SQREA) *(Office for Relations with English-speaking Quebecers- our translation) to develop training designed for English-speaking communities. Emphasis has been placed on essential training for every member of a municipal council, elected or reelected, in order to understand his environment, identify issues and fully perform his elective functions.*

This path has 5 different and complementary components :

- *Ethical behaviour – mandatory training*
- *The roles and responsibilities of elected officers*
- *Controlling your municipal files*
- *Municipal financial management*
- *Required teamwork of the mayor and the general manager*

La FQM a obtenu le soutien du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SQREA) pour développer une offre de formation dédiée aux communautés d'expression anglaise. L'accent a été mis sur les formations essentielles qui permettent à tout membre d'un conseil municipal, élu ou réélu, de comprendre son environnement, d'identifier les enjeux et d'exercer pleinement ses fonctions électives.

Cette offre comporte 5 propositions différentes et complémentaires :

- Le comportement éthique – formation obligatoire
- Les rôles et responsabilités des élus·es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale
- La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale

With the support of /
Avec la participation financière de

Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise
Québec

ETHICAL BEHAVIOUR

CLASSROOM, VIRTUAL CLASSROOM AND ONLINE	*6 HOURS / 0.6 CEU ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS*

Mandatory for all elected municipal officers, this training has been updated to include the changes in the law resulting from Bill 49. Its content, certified to be in compliance with the law by the Commission municipale du Québec (CMQ), seeks to facilitate the development of the ethical and professional competence of the elected municipal officer. Designed in a dynamic, interactive, constructive and positive manner in order to explain to you the essential concepts of municipal governance. Finally, for each training session, the FQM shall make sure that the trainer(s) delivering the program will be certified by the CMQ.

LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

COURS EN SALLE, EN CLASSE VIRTUELLE ET EN LIGNE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Obligatoire pour tous les élus·es municipaux, cette formation a été actualisée avec les changements apportés par la loi issue du PL 49. Son contenu, attesté conforme à la Loi par la Commission municipale du Québec (CMQ), vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l'élu·e municipal. Elle est conçue de manière dynamique, interactive, constructive et positive afin de vous expliquer les notions essentielles à la bonne gouvernance municipale. Enfin, pour toutes les dispenses de cette formation, la Fédération s'assurera que le ou les formateurs qui animeront ce cours seront accrédités par la CMQ.

THE ROLES AND RESPONSIBILITIES OF ELECTED OFFICERS

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM	*6 HOURS / 0.6 CEU ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS*

Discover the Québec municipal system, its laws and regulations. Review the roles, functions, duties and responsibilities of the elected officer as well as the roles and responsibilities of the city managers in addition to the running of city council, sitting procedures and decision-making mechanisms. An undeniable asset for all newly elected officers!

CONTROLLING YOUR MUNICIPAL FILES

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM	*6 HOURS / 0.6 CEU ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS*

You want to know more about the powers of the municipal council regarding intermunicipal agreements and municipal services? This training will guide you as to the regulatory and legislative framework and the best practices for each sector.

MUNICIPAL FINANCIAL MANAGEMENT

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM	*6 HOURS / 0.6 CEU ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS*

If you are voting on a municipal budget, this training is for you. You will learn about the mechanics of the municipal budget, the decision-making process, the role of stakeholders, municipal revenue sources as well as their diversification.

REQUIRED TEAMWORK OF THE MAYOR AND THE GENERAL MANAGER

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM	*3 HOURS / 0.3 UEC (CEU) ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS*

Getting the mayor and the general manager to understand and align their respective functions.

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS·ES

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Découvrez le système municipal québécois, ses lois et ses règlements. Parcourez les rôles de l'élu·e, ses fonctions, ses devoirs et ses responsabilités ainsi que les rôles et responsabilités des gestionnaires de la municipalité en plus du fonctionnement du conseil municipal, les procédures de séance et les mécanismes de prise de décision. Un atout indéniable pour tous les nouveaux élus·es!

MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Vous désirez en savoir davantage sur les pouvoirs du conseil municipal en matière d'ententes intermunicipales et de services municipaux? Cette formation vous guidera sur les cadres règlementaires et législatifs ainsi que sur les bonnes pratiques pour chacun des secteurs.

LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Si vous votez un budget municipal, cette formation est pour vous. Vous y apprendrez la mécanique du budget municipal, le processus décisionnel, le rôle des intervenants, les sources de revenus municipaux ainsi que leur diversification.

LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DE LA MAIRESSE OU DU MAIRE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	3 HEURES / 0,3 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Amener le maire et le directeur général à comprendre et à harmoniser leurs fonctions respectives.

LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

ACCÉDEZ AU SITE WEB

3 MODULES EN LIGNE

La Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM), offre une formation sur la gestion des actifs adaptée aux municipalités du Québec. Vous souhaitez vous informer et vous former sur la gestion des actifs? Vous souhaitez évaluer et faire évoluer vos pratiques dans ce domaine? Vous souhaitez bénéficier de l'expérience de vos pairs et de celle de spécialistes?

Les 3 modules de formation en ligne sur la gestion des actifs sont faits pour vous! Gratuits et réalisables depuis votre poste de travail, ces trois modules vous permettront, après les avoir complétés, d'obtenir une certification.

MODULE 1
POURQUOI SE PRÉOCCUPER DE LA GESTION DE SES ACTIFS MUNICIPAUX?

AUTO-APPRENTISSAGE EN LIGNE

ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Ce premier module de formation en ligne et interactive se veut une introduction à la gestion des actifs municipaux. Elle présente les principes clés de la gestion des actifs municipaux et favorise l'adoption d'une pensée à la fois stratégique, tactique et opérationnelle afin d'implanter ces principes avec les actions requises par la gestion des actifs municipaux.

MODULE 2
LES ÉTAPES DU CYCLE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

AUTO-APPRENTISSAGE EN LIGNE

ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Cette deuxième partie du parcours d'apprentissage sur la gestion des actifs municipaux fait vivre le cycle complet de la gestion des actifs en six modules d'activités interactives enrichies par des documents à télécharger et à conserver afin de soutenir sa propre démarche au sein de sa municipalité.

MODULE 3
LES INCONTOURNABLES POUR ASSURER LE SUCCÈS DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

AUTO-APPRENTISSAGE EN LIGNE

ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Cette troisième et dernière partie du parcours d'apprentissage sur la gestion des actifs municipaux nous prépare au passage à l'action et à cheminer dans l'échelle de maturité de la gestion des actifs en insistant sur des thèmes majeurs qui ont été brièvement abordés dans les deux premières parties.

CONFÉRENCES WEB, CAPSULES VIDÉOS ET CAFÉS WEB

CONFÉRENCES WEB ET CAPSULES VIDÉOS

ACCÉDEZ AU SITE WEB

Les conférences Web de la FQM sont un moyen simple et accessible d'approfondir vos connaissances sur des sujets pointus et variés. Animées par des experts, les conférences vous sont présentées dans deux modes conviviaux : en direct, ce qui vous permet de poser vos questions et d'interagir avec le conférencier, ou encore en rediffusion, pour avoir accès au contenu au moment opportun pour vous.

Les conférences Web de la FQM : un incontournable pour développer vos compétences municipales.

La programmation complète est accessible sur le site **formationmunicipale.com.**

Après inscription, le lien d'accès vous sera envoyé le jour même de la conférence.

Voici quelques-unes des nouvelles conférences proposées à partir de l'automne 2023 :

- Cachez ce Airbnb que je ne saurais voir
- Gestion de crise
- Gérer son stress
- Lac-à-l'épaule et coaching d'équipe
- La jurisprudence liée à la COVID-19 (force majeure, télétravail, mesures sanitaires, vaccination, etc.)
- Le patrimoine immobilier
- Nouvelles obligations et nouveaux pouvoirs!
- Les moyens de pression et les services municipaux (les services essentiels)
- Les pouvoirs méconnus de la LCM
- Les programmes d'aides financières comme outils de développement
- Rénovation, démolition et « rénoviction » : les pouvoirs d'intervention des municipalités
- Revue de décisions intéressantes récentes sur des sujets d'actualité en santé et sécurité du travail, comme le télétravail
- Revue de la jurisprudence récente en éthique et déontologie municipale

Plus de 40 titres de capsules vidéo et de webinaires en rediffusion sont accessibles en tout temps. En voici une liste non exhaustive :

- ABC de l'expropriation
- Aménager pour les piétons et cyclistes : introduction
- Application du PL 59 en SST : êtes-vous prêts?
- De bonnes relations : on y travaille ensemble
- Démystifier les conflits d'intérêt et les prévenir
- Élections municipales : recruter et accompagner les candidats
- Faites des médias sociaux vos alliés
- Finances municipales - Rôle de l'élu·e
- Gestion contractuelle : réclamation d'extras (application jurisprudentielle)
- Impacts municipaux du règlement provincial sur les chiens dangereux
- La berce du Caucase : lutter efficacement contre une plante envahissante toxique
- La boîte à outils du conseil municipal
- La gestion des cours d'eau et le partage des responsabilités entre les municipalités locales et les MRC
- La stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)
- Le bénévolat : Un travail? Un contrat?
- Le droit d'accès à l'information des élus·es dans le cadre des dossiers de relations de travail
- Le droit d'accès à l'information et les élus·es
- Le membre de comité de sélection, un joueur clé dans le processus d'attribution de contrats de la municipalité!
- Le régime transitoire (milieu hydrique) : rôles des élus·es
- Le secrétaire du comité de sélection, gardien du processus d'évaluation de la qualité
- Le PHAQ : une nouvelle avenue pour la construction de logements abordables
- L'équité salariale : trucs et astuces pour un suivi plus efficace
- Les OBNL et la reconnaissance de la commission pour être exempté du paiement des taxes foncières

- Les outils municipaux permettant l'encadrement du cannabis
- Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques : de quoi s'agit-il et quelles en sont les conséquences?
- Le télétravail : le futur est à nos portes
- Lobbyisme au Québec : la transparence, c'est payant et gagnant!
- Mariage civil/Union civile : être célébrant
- Médias sociaux : balises juridiques et protection de la réputation
- Myriophylle à épis : gare aux solutions miracles
- Opération Internet haute vitesse
- Planifier et intégrer l'agriculture urbaine dans sa municipalité
- Plantes envahissantes : renouée du Japon, mythes et réalités d'une plante envahissante redoutable
- Pourquoi choisir de réaliser une analyse organisationnelle
- Principaux enjeux municipaux
- Stratégies et pratiques pour mobiliser et communiquer avec les jeunes
- Truquage des offres : sensibilisation et prévention
- Un climat de travail sain pour mon conseil municipal
- Votre processus budgétaire est-il vraiment optimal?

CAFÉS WEB

ACCÉDEZ AU SITE WEB

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'ensemble des partenaires de la Table sur le développement local et régional sont fiers de vous convier aux Cafés Web sur le développement économique. Présentées par Desjardins, le Fonds de solidarité FTQ, les Fonds locaux de solidarité FTQ et le Réseau des SADC et CAE, ces courtes conférences Web permettront aux intervenants en développement économique de bénéficier gratuitement de l'expertise de différents spécialistes afin de se tenir à jour dans leur domaine d'activités et de se soumettre à des pistes de réflexion pour améliorer l'efficacité de leur travail.

Se déroulant tout au long de l'année sur la conviviale plage horaire du café matinal, ces Cafés Web se veulent des rendez-vous des plus instructifs! La programmation complète est accessible sur le site Web de la FQM.

À la suite de votre inscription sans frais, le lien d'accès vous sera envoyé le jour même du Café Web.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

LA FQM : UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT RECONNU

Puisque la Fédération québécoise des municipalités est reconnue par Emploi et Développement social Canada ainsi que par Revenu Québec comme un établissement d'enseignement, les particuliers peuvent avoir droit à un crédit d'impôt pour les frais de scolarité payés. Pour recevoir votre reçu, veuillez adresser votre demande par courriel à **competences@fqm.ca** avant le 31 décembre de l'année en cours.

ACCRÉDITATION SOFEDUC

La formation offerte par la FQM et la COMBEQ est accréditée par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC). Cette accréditation permet à la Fédération d'émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la SOFEDUC. Chaque heure de formation complétée vous donne 0,1 UEC.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ)

L'Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ) et la FQM ont signé une entente actant la reconnaissance des cours de la FQM dans le parcours de formation continue obligatoire des membres de l'OUQ.

BARREAU DU QUÉBEC

Plusieurs cours offerts par la FQM bénéficient d'une reconnaissance aux fins de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec. Contactez-nous pour plus de précisions.

LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les activités de formation de la FQM sont reconnues en vertu de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7.1) conformément aux conditions prévues à l'article 5.

ADMISSIBILITÉ

POUR OBTENIR ET POUR PORTER LE TITRE D'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL ET POUR OBTENIR LE DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL

Afin d'obtenir le diplôme propre à chaque parcours de formation, vous devez vous conformer à certaines exigences :

- Être un élu·e municipal ou un gestionnaire municipal;
- Obtenir le minimum d'unités d'éducation continue (UEC) requis pour chaque diplôme tout en respectant les exigences des cours présentés dans chaque programme.

POUR OBTENIR L'*ATTESTATION DE RELÈVE MUNICIPALE* LIÉE AU PARCOURS NOUVEL ÉLU·E, *GRAVIR LE SOMMET, UN PAS À LA FOIS*

Afin d'obtenir l'une des *Attestations de relève municipale,* vous devez avoir suivi les formations décrites dans l'une des différentes trajectoires possibles. Vous pouvez obtenir successivement l'attestation de base, l'attestation avec la mention Bronze, l'attestation avec la mention Argent et enfin l'attestation avec la mention Or.

RELEVÉ PERSONNALISÉ

Vous pourriez faire partie des diplômés de la prochaine cohorte! Demandez votre relevé de cours auprès de la FQM par courriel à **competences@fqm.ca** dès aujourd'hui.

COURS EN FORMULE PRIVÉE

Tous les cours offerts dans le Répertoire de formation de la FQM sont disponibles en formule privée, à distance ou en présentiel, pour des groupes constitués à l'initiative de municipalités ou de MRC. Vous choisissez le cours, le lieu et la date et nous organisons le tout pour vous!

INSCRIPTION

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire d'inscription en ligne au **formationmunicipale.com**.

Votre inscription comprend :

- La documentation complète;
- Une attestation de participation ou de réussite et l'émission d'unités d'éducation continue (UEC), lorsqu'applicable;
- Un repas lors des cours en salle d'une journée;
- Les pauses-café lors des cours en salle;
- Les frais administratifs.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation et de remboursement est disponible en ligne au **formationmunicipale.com**.

Vous devez en prendre connaissance avant votre inscription. Pour toute question supplémentaire, veuillez communiquer avec nous à **competences@fqm.ca**.

PAIEMENT

Deux modes de paiement s'offrent à vous :

- Par carte de crédit lors de votre inscription sur le site Internet au **formationmunicipale.com**;
- Par chèque, fait à l'ordre de la Fédération québécoise des municipalités, transmis à l'adresse suivante sur réception de la facture :

  Fédération québécoise des municipalités
  1134, Grande Allée Ouest, RC 01
  Québec (Québec) G1S 1E5

Aucun paiement sur place n'est accepté.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

INFORMATION
competences@fqm.ca
1 866 951-3343

INSCRIPTION
formationmunicipale.com

FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Plus de détails suivront prochainement quant aux dates de ces formations et leur coût. Vous pouvez toujours contacter l'équipe du développement des compétences de la FQM et du Fonds à **competences@fqm.ca** afin d'avoir plus d'information sur nos formations.

LISTE DES COURS

- Le traitement de vos réclamations : le rôle de la municipalité et les bonnes pratiques
- La planification d'événements : point de vue de l'assureur
- Les schémas de couverture de risques incendie : où en sommes-nous?

DESCRIPTION DES COURS

OCTOBRE 2023

LE TRAITEMENT DE VOS RÉCLAMATIONS : LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ ET LES BONNES PRATIQUES

WEBINAIRE DURÉE : 2 H

Ce webinaire présenté par le service de l'indemnisation du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) propose un survol du monde de l'assurance de dommages et des principaux types de réclamations dont les municipalités font l'objet. Les bonnes pratiques applicables au cheminement d'une demande d'indemnisation et l'importance du rôle des intervenants municipaux dans cette procédure y sont entre autres expliquées.

Au terme de cette formation, les participants devraient être en mesure d'identifier les principaux événements qui peuvent survenir et les réclamations possibles, de comprendre le rôle de l'assureur et celui des divers intervenants pour mettre en place de bonnes pratiques.

JANVIER 2024

LA PLANIFICATION D'ÉVÉNEMENTS : POINT DE VUE DE L'ASSUREUR

WEBINAIRE DURÉE : 1 H 30

Sous forme de webinaire, un panel composé d'experts dans les différentes sphères de l'assurance expose les meilleures pratiques à mettre en place pour bien encadrer les événements et activités festives municipales. Un volet théorique juridique sur le contenu des ententes avec les différents fournisseurs et un volet pratico-pratique sur les mesures physiques à mettre en place sont présentés du point de vue de l'assureur.

AVRIL 2024

LES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE : OÙ EN SOMMES-NOUS?

WEBINAIRE DURÉE : 1 H 30

Sous forme de webinaire, le Fonds expose un état de situation au niveau législatif relatif aux schémas de couverture de risques incendie. Les meilleures pratiques pour bien réussir la révision d'un schéma et sa rédaction y sont également présentées de même que l'encadrement et l'importance de l'exonération de responsabilité dont bénéficient les municipalités dans leurs interventions.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

INFORMATION ET INSCRIPTION

Obtenez tous les détails en visitant le **fondsfqm.ca**.

DES QUESTIONS?
Communiquez avec nous :
fonds@fqm.ca
1 866 662-0661

Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec

INFORMATION
fonds@fqm.ca
1 866 662-0661

INSCRIPTION
fondsfqm.ca/evenements

FORMATION
MUNICIPALE

formationmunicipale.com

ADMQ | Association des directeurs municipaux du Québec

400, boul. Jean-Lesage
Hall Est, bureau 535
Québec (Québec) G1K 8W1
418 647-4518
admq@admq.qc.ca
admq.qc.ca

Fonds d'assurance des municipalités du Québec

7100, rue Jean-Talon Est, bureau 805
Montréal (Québec) H1M 3S3
1 866 662-0661
fonds@fqm.ca
fondsfqm.ca

COMBEQ
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

365, rue Normand
Place Normand, bureau 260
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1T6
450 348-7178
combeq@combeq.qc.ca
combeq.qc.ca

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
1 866 951-3343
competences@fqm.ca
fqm.ca

FORMATION
MUNICIPALE

2023 - 2024